

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BOULET, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire
 M. JACQUES PELLETIER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CENTRALE À CYCLE COMBINÉ
DU SUROÎT À BEAUHARNOIS
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 11 septembre 2002, à 19 h
Salle des Moose
264, chemin Saint-Louis
Beauharnois

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2002	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1
PRÉSENTATION PAR HYDRO-QUÉBEC SUR LE BRUIT	
CLAUDE CHAMBERLAND	3
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
DENIS GERVAIS	19
JEAN MORRISSETTE	33
REPRISE DE LA SÉANCE	36
MARIE-PAULE HALLÉ	41
JOCELYNE GOUGEON	49
REPRISE DE LA SÉANCE	55
JACQUES RUELLAND	56
JEAN MORRISSETTE	65
XAVIER DAXHELET	70
JOHN BURCOMBE	75

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, mesdames, messieurs, bonjour, et bienvenue à cette cinquième séance de l'audience publique portant sur le projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois.

10 Comme je l'ai dit aux autres séances, alors je ne reviendrai pas sur la *Procédure d'évaluation environnementale*. Je tiens quand même à vous rappeler que la première partie de l'audience est réservée et consacrée aux questions et à l'obtention de l'information. La deuxième partie de l'audience, quant à elle, a été prévue pour entendre vos opinions.

15 Pour prendre la parole, je vous prierais de vous inscrire dès maintenant au registre qui est situé à l'arrière de la salle et qui est sous la responsabilité de madame Louise Bourdages.

20 Alors, je vous rappelle qu'il est permis de poser deux questions à la fois dans le but de laisser le plus de gens possible s'exprime, et j'accepte, pour l'instant, huit inscriptions au registre. Je vous rappelle que la dernière heure de la séance est consacrée aux questions des gens qui ne pourraient être présents lors des prochaines séances et qui aimeraient aborder les thématiques prévues à l'horaire demain.

25 Je vous rappelle aussi que, afin d'éviter les échanges directs entre le promoteur, les personnes-ressources et les citoyens, toutes les questions doivent m'être adressées. Il en est de même des réponses.

30 Enfin, concernant les mémoires que vous souhaitez présenter, vous devez vous inscrire auprès de la coordonnatrice de la Commission, madame Ginette Giasson, et lui faire part de votre intention de présenter un mémoire. Madame Giasson accepte ces intentions jusqu'à la fin des séances prévues pour demain soir. Après quoi, vous pourrez la contacter à nos bureaux de Québec pour l'informer de votre intention.

 Les mémoires que vous déposerez devront être reçus au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au plus tard le 4 octobre prochain.

35 Alors, ce soir, nous poursuivons les questions qui concernent les répercussions du projet sur la communauté, soit lors de la réalisation des travaux de construction, si la centrale devait être réalisée, de même que lors de l'exploitation éventuelle de celle-ci.

40 Alors, ces répercussions touchent, en fait, le choix du site, les émissions atmosphériques et la santé publique, le climat sonore, de même que les impacts cumulatifs du projet.

 Je vous présente le porte-parole du promoteur, monsieur Macky Tall. Bonsoir, monsieur Tall!

45

M. MACKY TALL :

Bonsoir, madame la présidente!

50

LA PRÉSIDENTE :

Je vous présente également les porte-parole des ministères et organismes que nous avons invités. Alors, madame Renée Loiselle, qui est la porte-parole du ministère de l'Environnement. Bonsoir, madame Loiselle!

55

Mme RENÉE LOISELLE :

Bonsoir, madame la présidente!

60

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Claude Prévost, qui est porte-parole du ministère de la Santé et des Services sociaux. Bonsoir!

65

M. CLAUDE PRÉVOST :

Bonsoir!

70

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Jean-François Banville, qui est porte-parole d'Environnement Canada. Bonsoir, monsieur Banville!

75

M. JEAN-FRANÇOIS BANVILLE :

Bonsoir!

80

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Michel Guay, qui est le porte-parole du ministère des Ressources naturelles. Bonsoir!

M. MICHEL GUAY :

85 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

 Monsieur Gildard Lanteigne, qui est le porte-parole du ministère des Transports.
90 Bonsoir!

M. GILDARD LANTEIGNE :

 Bonsoir!

95

LA PRÉSIDENTE :

 Alors, afin de permettre d'avoir une meilleure compréhension du projet, il y a certaines
caractéristiques de celui-ci qui seront présentées par Hydro-Québec. Alors, vous pouvez
100 procéder à la présentation, monsieur Tall.

M. MACKY TALL :

 Je vous remercie, madame la présidente. Madame la présidente, nous avons inclus
105 cette description dans la présentation que nous avons préparée sur le bruit.

LA PRÉSIDENTE :

 Allez-y tout de suite. Ça pourra aider les participants à préparer leurs questions.

110

M. MACKY TALL :

 Merci. La présentation va être faite par monsieur Claude Chamberland, madame la
présidente.

115

LA PRÉSIDENTE :

 Merci.

120

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

 Bonsoir, madame la présidente, ainsi que tout le monde dans la salle. Donc, j'aimerais
faire une présentation sur l'impact sonore du projet, autant au niveau de sa construction que de
son exploitation.

125

En premier lieu, j'aimerais faire un court exposé sur les notions de base en acoustique. Ensuite, je vais parler un petit peu de la méthodologie, des impacts de la construction, ainsi que des impacts de l'exploitation et, ensuite, un court bilan.

130 Dans les notions fondamentales, on parle de son. Le son, c'est tout ce que l'on peut entendre, tout ce qui arrive à nos oreilles, alors que lorsque l'on parle de bruit, il y a toujours la notion de désagréable, donc un son qui est désagréable, non plaisant, selon le contexte et l'individu.

135 Je vais donner ici, quelques exemples. On peut parler, par exemple, de l'échappement d'une moto. Ça peut être un son plaisant pour son conducteur qui va être associé à la performance de son engin, alors que pour un piéton sur le trottoir, ça peut plutôt être un bruit qui est déplaisant.

140 Ensuite, un autre exemple, une résidence avec un air climatisé. Ça peut être un son qui est acceptable pour le propriétaire de la résidence, étant donné du confort que ça lui apporte; par contre, si son voisin n'est pas climatisé, ça peut plutôt être une source de bruit pour le voisin.

145 Et, un dernier exemple, les appareils ménagers. Ça peut être un son qu'on est prêt à tolérer, compte tenu de la tâche que ça effectue pour nous mais, pour le même individu, si ça interfère, par exemple, avec des activités, il écoute la télévision à l'intérieur de son habitation, pour la même personne, selon le contexte, il pourrait le percevoir comme quelque chose qui peut être acceptable ou quelque chose qui va lui nuire, qui va devenir un bruit.

150 Les sons, l'unité qu'on utilise quand on parle de son ou de bruit, on parle de l'unité du décibel. Ça nous vient de monsieur Bel qui avait établi une échelle en disant: 0 bel, ce seront des sons de très faible intensité et 10 bels, des sons de forte intensité. Donc, il avait divisé son échelle en 10 et, chaque fois qu'on augmentait de 1 bel, ça signifiait que le son était environ
155 deux fois plus fort.

De nos jours, avec l'appareillage moderne qui est beaucoup plus précis, cette unité-là a été divisée en dix, d'où le dixième de bel, le décibel.

160 On va aussi caractériser les sons par leur timbre. Est-ce que le son est grave? Est-ce que le son est aigu? Si on prend une analogie avec un piano, donc les notes basses sur le piano qui sont les sons graves, les notes hautes sur le piano qui sont les sons aigus, et on aura aussi des sons intermédiaires.

165 L'oreille a comme caractéristique d'entendre mieux certains sons que d'autres. Donc, les sons qui sont graves ou de timbre bas sont filtrés par l'oreille. Ceci est dû au fait que l'oreille s'est développée au fur des années comme un outil de communication. Donc, l'oreille est spécialisée et cherche à entendre ce que nos interlocuteurs nous disent. Elle s'est développée

170

pour la communication et elle rejette en bonne partie les sons de basse fréquence pour se concentrer sur les sons médiums et haute fréquence.

175

Donc, quand on parle de niveau sonore, on va parler normalement de dBA, donc une pondération qu'on a appelée A, tout simplement qui est un filtre qui imite le fonctionnement de l'oreille. Donc, quand on parle de dBA, on essaie, avec un appareil, de faire une mesure qui va imiter la perception de l'humain.

180

Je vais donner ici quelques exemples pour vous aider à vous situer. Complètement en bas, on a 0 dBA qui est le seuil d'audition. On retrouve ça à peu près jamais sur la terre, sauf dans des laboratoires spéciaux qui sont conçus à cet effet. On peut rencontrer des niveaux de l'ordre de 20 dBA en forêt, quand c'est extrêmement calme. Des niveaux de 20 dBA, on peut voir, si on voit une feuille tomber à plusieurs mètres de nous, on va probablement l'entendre toucher le sol. C'est des niveaux quand même extrêmement rares.

185

Les choses qu'on rencontre plus souvent, c'est des niveaux, par exemple, de l'ordre de 30 dBA dans une chambre à coucher, c'est des niveaux très fréquents et c'est aussi la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé. Donc, on reconnaît qu'un niveau de 30 dBA à l'intérieur d'une chambre à coucher ne nuit pas au sommeil, puis ce niveau-là, quand on passe de l'intérieur vers l'extérieur de la maison, va correspondre environ à des niveaux de 45 dBA à l'extérieur de la maison. Donc, une différence de 15 dBA pour une maison à ossature de

190

bois normale, avec fenêtres ouvertes. On aurait encore une différence plus grande si les fenêtres étaient fermées.

195

Ensuite, on a des niveaux de l'ordre de 40 dBA. C'est des niveaux qui permettent facilement la communication entre deux individus, à une distance d'environ deux mètres. Ça va permettre une très bonne intelligibilité de la communication entre les deux personnes. Donc, c'est pour ça que dans les bureaux à aire ouverte entre autres, on va concevoir les systèmes de ventilation, ces choses-là, pour avoir des niveaux de l'ordre de 40 à 50 dBA, de façon à permettre une bonne communication entre les personnes. Donc, c'est le genre de niveau qu'on rencontre régulièrement dans les bureaux à aire ouverte.

200

La centrale du Suroît, on va en parler plus en détail dans les minutes qui s'en viennent, on prévoit que son niveau sera de 40 dBA ou inférieur dans toutes les zones habitées lors de son exploitation.

205

Ensuite, 55 dBA, c'est un niveau où les gens commencent à être normalement ennuyés par le bruit lorsqu'ils sont à l'extérieur, dans leur activité extérieure. C'est également le critère qui est appliqué par le ministère des Transports du Québec pour le bruit des autoroutes. 60 dBA, ça pourrait être qu'est-ce qu'on peut entendre d'un petit groupe de personnes qui font la conversation, si on est à quelques mètres d'eux.

210

70 dBA, c'est le niveau qui est reconnu à partir duquel, si on a une exposition prolongée pendant plusieurs heures, disons huit heures par jour, à 70 dBA, à partir de ces niveaux-là, on

pourrait avoir une dégradation du système auditif. Donc, on parle ici d'un critère qui est plutôt applicable aux travailleurs.

215

Et, l'échelle se poursuit. Dans une zone urbaine, si on se tient sur le trottoir, des niveaux de 90 dBA, c'est fréquent. Un groupe rock, 100, 110, 120 dB, et puis si vous avez jamais l'occasion d'aller sur un gros aéroport en bout de piste, qui sont normalement des zones restreintes, vous pourriez être exposé à des niveaux de bruit de 120, 130, 140 dB qui sont le seuil de la douleur. En haut de 100 dBA, c'est très difficile à tolérer.

220

La mécanique d'addition des décibels, ce n'est pas une échelle qui est linéaire. J'ai trois exemples ici. C'est une échelle d'addition logarithmique. Lorsqu'on additionne deux niveaux qui sont de même intensité, l'exemple que j'ai ici: $50 + 50$, ne donne pas 100 dB, mais donne 53 dB. Donc, à chaque fois qu'on additionne deux niveaux de la même intensité, on augmente de 3 dB. Si on additionne deux niveaux dont la différence est de 5 dB, par exemple, $50 + 55$, on aura 56. Et, si on additionne deux niveaux dont la différence est de 10 dB, $50 + 60$, le total sera de 60,1 qu'on arrondit normalement à 60 dB. Les fractions de décibel en acoustique normalement ne sont pas importantes. Ce n'est pas un indice qui est important.

225

230

Je pourrais peut-être faire une analogie, ici, avec des sources de bruit. Par exemple, si on prend une petite radio qu'on syntonisait entre deux postes pour qu'elle griche, si j'en mettais deux, une à côté de l'autre, deux radios identiques, j'aurais une augmentation de 3 dB. Si j'en mettais cinq, une à côté de l'autre, j'aurais une augmentation de 6. Si j'en mettais dix de ces radios-là, une à côté de l'autre, j'aurais une augmentation de 10 décibels.

235

Au niveau de la perception – parce que les concepts que je viens d'expliquer avant l'addition, ce sont des concepts théoriques – au niveau de la perception des individus, c'est légèrement différent.

240

Si je reprends mon exemple de mes deux radios, si je les mettais une à côté de l'autre, la majorité des gens, des auditeurs ici vont dire, j'ai une augmentation de 3 dB, je n'ai pas la sensation de percevoir un changement. Il faudrait que j'en mette quatre une à côté de l'autre pour avoir une augmentation de 5 décibels et puis, là, les gens vont dire: *Ah! oui, j'ai l'impression qu'il y a eu un changement.+ Donc, un changement de 5 décibels en acoustique, c'est un changement qui est significatif. La même chose tantôt, je disais les fractions de décibel ou des changements de fractions de décibel, ce n'est pas significatif. Donc, ce qui est significatif pour nous, c'est 5 décibels.

245

250

Si j'augmentais un niveau sonore de 10 décibels, dans mon exemple tantôt, je mettais dix radios une à côté de l'autre, la majorité des gens vont nous dire: *J'ai l'impression que c'est deux fois plus fort.+ Donc, au niveau de la perception des individus, pour que ça semble être deux fois plus fort, il faut que l'augmentation soit de 5 à 10 dB. Donc, ça nous définit l'échelle de 5 dB ou un changement de 5 dB comme étant significatif.

255

Et puis, au niveau de la perturbation, qui est la notion de base qu'on utilise pour évaluer l'impact sonore, si on a des changements de 0 à 5, on dira que la perturbation est faible; de 5 à 10, la perturbation est moyenne; 10 à 15, fort; 15 et plus, très fort.

260 Il n'y a pas seulement, par contre, l'augmentation du niveau sonore qui est importante. Il y a aussi un paquet d'autres facteurs dont on tient compte dans l'évaluation d'un impact. Par exemple, un son qu'on entendra le jour peut être beaucoup plus gênant si on l'entend la nuit. Si votre voisin passe sa tondeuse le jour, ça ne vous dérangera peut-être pas; s'il la passe la nuit, ça risque de vous déranger.

265 Donc, selon le contexte et la perception de l'individu, c'est des facteurs qu'il faut tenir compte, ici, la période du jour.

270 La même chose dans un milieu qui est tranquille, généralement les milieux ruraux. L'augmentation d'un niveau sonore peut être facilement identifiable, donc va créer une perturbation. Par contre, si le niveau sonore total demeure acceptable, ça ne va pas nécessairement créer un impact important.

275 Il y a des types de bruit aussi qui sont plus faciles à reconnaître, comme les bruits de martelage, d'impact, de choc, de sifflement, qui causent, qui aggravent l'impact d'un son, puis il y a aussi l'expérience des individus face à un son. Donc, si on s'attend à un son qu'on est habitué d'entendre, qui va se produire de nouveau, son impact va être moindre que si c'est nouveau.

280 **LA PRÉSIDENTE :**

Je m'excuse. Est-ce que vous prévoyez que la présentation va être encore longue?

285 **M. CLAUDE CHAMBERLAND :**

J'arrive. J'ai terminé la section générale.

LA PRÉSIDENTE :

290 D'accord. Parfait.

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

295 J'arrive immédiatement à la section qui est spécifique au projet. Donc, ici, on a la maquette du projet pour permettre de faire une mise en contexte. Donc, on peut voir totalement en haut le canal de Beauharnois; ensuite, un petit peu plus bas, à gauche vers le centre, vous avez le bâtiment principal, une section élevée et une section base, qui va abriter les turbines à gaz et les bouilloires de récupération. Un petit peu plus à droite, vous avez un bâtiment un petit peu plus bas qui va abriter les pompes de circulation de l'eau, aller chercher l'eau au canal et la

300 retourner au canal pour le refroidissement. On a aussi un bâtiment qui fait partie du bâtiment principal mais qui va abriter la turbine à vapeur.

Sur la face, ici, on va avoir les entrées d'air des turbines, il y en aura deux ou trois, selon le scénario qui va être retenu par le promoteur. On aura les transformateurs d'élévation de tension, ainsi que le poste de départ pour la ligne. Puis tout autour de la centrale, il y aura un talus qui va être aménagé à partir des matériaux disponibles sur le site.

Donc, ici, on a une carte qui présente les niveaux sonores projetés ou anticipés à la phase construction de la centrale. Donc, on peut voir le petit carré noir qui identifie la position de la centrale le long du canal. Et, aux endroits où il y a des chiffres d'écrits dans un encadré, ce sont les points où il y a des résidences et où on a effectué des relevés sonores pour qualifier le climat sonore ambiant avant la construction de la centrale.

Les phases qui peuvent émettre du bruit lors de la construction de la centrale, ce sont les phases initiales d'aménagement du site et de mise en place des fondations. Les principaux équipements qu'on aura, à ce moment-là, ça va être des équipements lourds sur le site au nombre de dix-huit environ, des marteaux pour le martelage des pieux pour la préparation des fondations.

On aura aussi, de la part du camionnage qui viendra de l'extérieur du site et qui va emprunter un chemin d'accès temporaire, un nombre d'environ 200 camions par jour et ces activités-là qui sont les plus bruyantes vont se faire principalement de jour, de 7 h à 19 h, dans la phase initiale de construction, normalement dans les six premiers mois, peut-être, jusqu'à la première année.

Donc, à partir de la connaissance de ces équipements-là, on prend un pire scénario, on suppose qu'on a tous ces équipements-là qui fonctionnent simultanément sur le site et on fait un calcul, une projection du niveau sonore autour du site. Donc, les courbes en mauve que vous pouvez voir sont les niveaux sonores projetés sur une période de douze heures, qui sera la période de 7 h à 19 h.

On peut voir, ici, la courbe de 55 décibels qui correspond au critère du ministère de l'Environnement pour les chantiers de construction. On peut voir qu'elle est à l'intérieur de toutes les zones habitées qui sont à proximité de l'usine. Donc, au point de vue de la conformité du critère, ça sera respecté et, au niveau de l'impact, les chiffres qui sont en rouge dans les encadrés sont les niveaux sonores moyens mesurés sur la période de douze heures.

Donc, on peut voir que le niveau sonore prévu dans les zones habitées sera soit égal ou inférieur avec une seule exception, le récepteur R2 sur le rang Sainte-Anne où il sera légèrement supérieur. Donc, du fait que ces travaux-là seront effectués de période de jour seulement, que c'est sur une base temporaire, on appréhende un impact sonore qui est faible pour la construction.

345 La construction va aussi entraîner le passage de camions sur des chemins externes au site, notamment le chemin Saint-Louis et la route 132. J'ai mentionné tantôt un nombre de 200 camions par jour. Les débits actuels sur le chemin Saint-Louis sont de l'ordre de 2 400 véhicules par jour et, sur la 132, on parle de 11 900 véhicules par jour. Donc, quand on calcule l'augmentation et le bruit associés à ce camionnage-là, on peut en évaluer l'impact.

350 Les résultats que nous avons obtenus sont une augmentation de 1 décibel pour la 132, et de 3 décibels pour le chemin Saint-Louis qui, encore une fois, vont être des impacts faibles lorsqu'on se réfère à la méthodologie du ministère des Transports.

355 Et maintenant pour la phase exploitation, donc pour se situer toujours, on a le petit carré noir qui est la centrale projetée le long du canal. Les principales sources de bruit, lors de l'exploitation, sera le bruit qui peut sortir par les cheminées, le bruit qui vient de l'aspiration de l'air des turbines à gaz, le bruit des équipements qui sont à l'intérieur de la centrale: donc, il y aura la turbine, les génératrices, les chaudières de récupération, tout ça est à l'intérieur. Par contre, il y en a une partie qui va quand même réussir à passer à travers les murs et les
360 ouvertures de la centrale. À l'extérieur, on a les transformateurs d'élévation.

Donc, encore là, en connaissant ces sources-là et les niveaux sonores de chacune de ces sources-là, on peut projeter le bruit ou calculer le bruit projeté de l'exploitation de la centrale.

365 Donc, encore une fois, les courbes en mauve, ici, représentent les niveaux sonores projetés sur une période d'une heure. On peut voir que la courbe de 40 dBA, qui est le critère applicable dans ce cas-là au ministère de l'Environnement, 40 dBA la nuit, 45 dBA le jour, et quand même assez proche de l'usine, et ne rencontre pas les secteurs résidentiels comme au point R1, qui est un secteur résidentiel où on a fait un relevé à la rue Bernier, R6 qui est le long
370 du chemin Saint-Louis. Elle rencontre seulement le récepteur R2 qui est sur le rang Sainte-Anne, qui est une maison unique.

375 Donc, au niveau de la conformité, on s'attend à ce que le bruit émis par la centrale soit conforme aux exigences. Et, au niveau de l'impact, tous les chiffres que vous avez dans les encadrés, lorsqu'il y a un petit *j*, ça veut dire *jour*. C'est les niveaux sonores ou la gamme de niveaux sonores qui a été mesurée à chacun des points et le *n*, c'est pour *nuit*.

380 Donc, quand on compare les niveaux sonores de la centrale avec les niveaux sonores ambiants mesurés avant sa mise en service, on constate, encore une fois, que les augmentations seront faibles et l'impact sonore sera faible.

LA PRÉSIDENTE :

385 J'apprécierais que vous abrégiez parce que ça fait déjà presque une demi-heure, alors, c'est un peu long.

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

390 Donc, si on récapitule, les impacts, lors de la construction qui va être surtout de jour, on ne s'attend pas à des augmentations importantes, on s'attend à des impacts très faibles. La vibration, je n'en ai pas parlé tantôt. On considère qu'il peut y avoir des impacts significatifs s'il y a des résidences à l'intérieur de 400 mètres du chantier. La résidence la plus proche est à 1 600 mètres. Donc, à ce moment-là, on considère que c'est non significatif.

395 Le camionnage hors site, comme j'ai mentionné tantôt, l'impact sera très faible.

400 Lors de la mise en service de la centrale et lors des arrêts et démarrages, il pourra y avoir des bruits soudains d'émiss qui sont normalement associés à des délestages de vapeur. Ces équipements-là devront être équipés de silencieux et rencontrer les mêmes performances que la centrale. Donc, l'impact sera faible. Et lors de l'exploitation, comme je viens de le démontrer, on s'attend à un impact faible.

405 La seule chose qu'il reste à parler, c'est de l'impact cumulatif qu'il pourrait y avoir avec le projet de la 30. Comme il n'y a pas de résidence entre la centrale et la future autoroute 30, il n'y aura pas de résidences qui seront exposées simultanément à des niveaux importants qui pourraient venir de un ou l'autre des projets. Donc, il n'y a pas d'impact cumulatif, à ce moment-là. Donc, voilà qui termine ma présentation.

LA PRÉSIDENTE :

410 J'aborderais le questionnement. J'aimerais savoir, lorsque vous avez fait le choix de l'emplacement de la centrale, est-ce que vous avez exploré d'autres possibilités, soit dans la zone industrielle ou à l'extérieur de celle-ci ou ailleurs au Québec?

415 **M. MACKY TALL :**

Madame la présidente, c'était à l'intérieur de la zone industrielle et donc, des propriétés d'Hydro-Québec. Effectivement, il y a eu un examen le long du canal et c'était le site qui s'avérait le plus approprié, notamment en raison de la présence, pendant la période hivernale, de glace en amont de l'emplacement choisi pour la centrale. Et, pour ce qui est des autres possibilités de site, je dois vous avouer que le site proposé ici combinait un ensemble d'avantages. Peut-être si vous me permettez une acétate ici, qui va résumer les grandes caractéristiques ou les qualités principales qui nous ont amenés à sélectionner ce site.

420
425 Vous avez le site proposé qui est le petit carré rouge donc adjacent au canal. En jaune, vous avez la propriété d'Hydro-Québec, qui est également située en zonage industriel, donc, qui est située un peu moins de deux kilomètres en amont de la centrale hydroélectrique, qui est la ligne verte que vous voyez au bout du canal. Donc, dans un premier temps, en zonage industriel, sur une propriété qui nous appartient déjà.

430 Et, vous voyez en jaune, légèrement à la droite de la boîte rouge du site proposé, le poste de Léry qui est le poste sur lequel l'interconnexion électrique, l'électricité produite par la centrale va être délivrée, qui est également à proximité, à environ 1.5 kilomètre, sur nos terrains également. Et, donc, non seulement la distance est courte, mais cette ligne de 315 kV n'aura pas à passer à côté de résidences ou de commerces.

435
440 Vous avez, tout en bas à droite de l'image, le poste de Châteauguay, avec lequel il y a déjà une interconnexion existante sur le poste de Léry et comme je le mentionnais un peu plus tôt, c'est un poste 735 kV qui est sur la grande boucle de Montréal.

445 Vous avez également en jaune le gazoduc TransCanada Pipelines. C'est la fin du gazoduc canadien qui transporte donc des quantités de gaz très importantes, à haute pression nécessaire à la centrale.

445 Et, vous avez également donc l'eau du canal en quantité abondante qui est utilisée, on parle d'une utilisation de 13 mètres cubes/seconde, qui est recirculée et restituée en presque totalité dans le canal et qui nous aide à augmenter l'efficacité du procédé. Et, c'est un des facteurs qui nous permet d'atteindre le taux d'efficacité de 58 %.

450 Un dernier facteur important, c'est l'éloignement du site, qui est dans un zonage industriel, des zones résidentielle et commerciale. Donc, il y avait, madame la présidente, une combinaison importante de facteurs qui aident donc à minimiser l'impact de l'implantation de la centrale, qui en faisait un choix logique.

455 **LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez, au moment du choix du site, l'autoroute 30 qui passe, en fait, sur la carte, à la droite du site, était déjà prévue et planifiée. Est-ce qu'il n'aurait pas été préférable que vous choisissiez un site X en fait pour les appeler par leur nom, parce que celui proposé, c'est le SB-
460 8 X par exemple le SB-9 n'aurait-il pas été préférable à SB-8 pour éviter le rabattement du panache sur l'autoroute 30, etc.?

M. MACKY TALL :

465 Madame la présidente, deux éléments à la question soulevée. Dans un premier temps, comme je vous le mentionnais, nous avons vraiment situé la centrale au point optimal par rapport au couvert de glace que nous voulions nous assurer qui ne soit pas affecté par l'exploitation de la centrale, mais dans un deuxième temps, j'aimerais passer la parole à mon collègue, monsieur Soucy, pour ce qui est de la proximité de l'autoroute 30 et du fait, donc,
470 qu'on a tenu compte dans le travail de conception préliminaire qui a été fait par rapport au scénario d'emprise projetée.

M. BRUNO SOUCY :

475 Madame la présidente, je voudrais, peut-être avant de commencer à parler du panache, préciser les raisons pour lesquelles l'émissaire a été placé en eaux libres par rapport au couvert de glace, dont la centrale de Beauharnois a besoin. C'est un aspect important, la localisation.

Brièvement, en hiver, pour exploiter la centrale de Beauharnois d'une façon fiable, c'est-à-dire pour éviter le frasil qui pourrait se former à l'entrée des turbines, on forme ce qu'on appelle en hiver un couvert de glace qui part très loin dans le canal de Beauharnois pour remonter ici jusqu'à l'estacade où les glaces sont bloquées, environ à cette zone-là. Le reste de la zone jusqu'au barrage est une zone qui n'est pas gelée, qui est une zone d'eaux libres.
480

485 La centrale sera équipée d'une prise d'eau pour alimenter le condenseur de la turbine à vapeur et de l'eau chaude sera rejetée par ce qu'on appelle un émissaire.

Donc, pour éviter tout impact sur le couvert de glace qui, à certaines périodes de l'année, est très mince, il est difficile à former, un critère fondamental de la position de
490 l'émissaire est d'être situé en aval du couvert de glace. Donc, vous avez l'émissaire qui est situé à peu près ici.

Un autre critère important dans l'établissement de la prise d'eau est la proximité -- c'est-à-dire qu'il faut réduire au minimum, pour des questions d'efficacité de la centrale, c'est-à-dire
495 extraire au maximum l'énergie du gaz naturel, il faut que la puissance de pompage de l'eau soit au minimum.

500 Donc, la prise d'eau et l'émissaire, on essaie de les tenir à distance pas très éloignée. Donc, la prise d'eau est située un peu en amont de l'estacade, d'où la position de la centrale actuelle, qui est vraiment optimale au niveau de l'utilisation de l'eau pour améliorer l'efficacité de la centrale, pour retirer l'efficacité maximum de la centrale. Donc, c'est pour ça qu'on a choisi l'emplacement que vous voyez ici.

505 Au niveau de l'autoroute 30, la centrale, actuellement, est placée à environ 400 mètres de l'emprise de l'autoroute 30. Évidemment, une des préoccupations qui a été examinée au début, c'était quel serait l'impact d'un panache de vapeur dans certaines conditions climatiques sur les conditions de glaçage de l'autoroute 30.

510 Alors, pour étudier ce phénomène, on a étudié des modèles informatiques et, monsieur Auger, je pense, pourrait vous en parler un peu plus longuement. On est arrivé à la conclusion que, étant donné que le gaz naturel est un combustible qui produit très peu de vapeur d'eau de par nature, ce panache de vapeur serait la plupart du temps invisible ou ne serait pas là et, dans certaines conditions où il pourrait être présent, il y aurait des augmentations de période de glaçage qui seraient faibles, par rapport à la position de l'autoroute 30 actuelle.

515 **M. MACKY TALL :**

520 Madame la présidente, je voudrais demander à monsieur Auger de nous apporter plus de précision sur l'occurrence donc de ces situations, si vous le souhaitez.

LA PRÉSIDENTE :

Brièvement, s'il est prêt.

525 **M. ROBERT AUGER :**

Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

530 Bonsoir!

M. ROBERT AUGER :

535 Je vais faire le plus court possible. Donc, on a utilisé le modèle de dispersion. Il faut comprendre d'où vient la vapeur du panache. Elle vient de la combustion du gaz naturel. Donc, comme monsieur Lundhal l'expliquait, hier, ça se décompose principalement en dioxyde de carbone et en vapeur d'eau.

540 Donc, c'est la vapeur d'eau qui va sortir des trois cheminées, ou des deux cheminées selon le cas, qui nous intéresse. Donc, on a fait rouler un modèle mathématique de dispersion

atmosphérique et ce qu'on observe pour les quatre cas qu'on a regardés, dans deux des quatre cas, il n'y a pas vraiment de possibilité de potentiel de brouillard ou de glaçage sur les routes. Et, dans le cas de Générale Electrique, on voit qu'avec le scénario fourni par le fournisseur, c'est qu'on aurait peut-être vingt-huit événements de brouillard sur cinq ans et dix heures possibles, potentielles de glaçage sur cinq ans. Donc, deux heures par année. Ça reste relativement faible par rapport au potentiel de formation naturelle.

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, pour apporter une précision, monsieur Auger faisait référence au scénario de Générale Electrique. C'est une des quatre options au niveau de la fourniture de la turbine à gaz qui a été donc considérée dans l'étude.

LA PRÉSIDENTE :

Dans le cas des trois autres options, est-ce qu'il y a des effets qui ont été évalués?

M. ROBERT AUGER :

Oui. Vous allez les retrouver dans l'annexe J de l'étude d'impact, donc volume 2, dans l'Annexe J3. Donc, on a un tableau qui présente toutes les conditions.

Si on regarde, par exemple, Siemens/Westinghouse, il n'y aurait pas de possibilité de potentiel de brouillard ou de glaçage. Alstom, ça serait la même chose. Et, dans le cas de Mitsubishi, on parlerait de treize événements sur cinq ans où il y aurait possibilité de brouillard potentiel – quand on parle brouillard, ça n'empêche pas la visibilité sur la route – et de quatre événements pour le glaçage potentiel.

Il faut comprendre aussi que ces événements-là vont arriver quand il va y avoir des vents très forts et qui rabattraient le panache sur la route vers l'est de l'usine.

Quand vous nous avez demandé de produire la rose des vents pour l'hiver, bien, c'est justement ça que ça montre. C'est que dans nos calculs, c'est effectivement vers l'est que ça survient, nord-est, et non pas directement au nord, vers le pont qui enjamberait le canal de Beauharnois.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

580 Ces vingt-huit événements sur cinq ans de brouillard, qui se seraient produits avec l'équipement GE, et les deux heures additionnelles de glaçage par année, ça représente, en pourcentage, quel pourcentage de panache ou de brouillard additionnel? En fait, quel est le nombre d'heures de brouillard ou d'événements durant l'année et combien d'heures de glaçage par année dans cette région-là?

585

M. ROBERT AUGER :

590 Ce qu'on a évalué pour les conditions d'heures de brouillard naturel, donc à l'état naturel, on aurait 887 heures potentielles, le climat tel qu'on le rencontre. Donc, 887 heures, vous le divisez par cinq, ça fait autour de 130 heures de brouillard par année, si je calcule bien. Ou 160. Et, on parle d'heures potentielles de glaçage de 54 heures. Donc, sur cinq ans, ça donne une dizaine d'heures par année.

595 Dans le cas de Générale Electrique, on avait quand même regardé si on peut améliorer la situation. Si on met des cheminées un peu plus hautes, on pourrait réduire de façon substantielle ces événements-là. Donc, on pourrait tomber, par exemple, à quatre heures de brouillard, une heure de brouillard par année et une heure de glaçage pour les cinq ans. Donc, il y a moyen de réduire davantage. Ça sera optimisé lorsque la configuration finale sera proposée par les soumissionnaires.

600

M. DONALD LABRIE, commissaire :

605 Et, les périodes de brouillard, les 887 heures actuelles auxquelles vous référez, j'imagine que c'est le même type de brouillard par rapport aux 28 additionnelles sur une période de cinq ans? La visibilité est de combien?

M. ROBERT AUGER :

610 Donc, la visibilité, on parle de visibilité réduite. Donc, en deçà de 500 mètres. On fait des classes, on divise en classes. Donc, on a une classe de visibilité réduite à 50 mètres; ensuite, entre 50 et 100 mètres; 100 mètres et 250 mètres. Et, ça va jusqu'à 500 mètres. On prend la méthodologie du ministère des Transports pour définir quelle est la visibilité. Je pense que c'est bien expliqué dans le document.

615 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

620 Vous avez calculé les périodes de glaçage sur une surface à température normale, le pavé normal. Mais comme il va y avoir un pont qui enjambe le canal de Beauharnois, qui est à une température différente et, généralement, où ça glace d'abord, est-ce que vous avez pris ça en considération dans votre évaluation?

M. ROBERT AUGER :

625 Non, on n'a pas les moyens de le faire. Par contre, comme je disais tout à l'heure, on a peu de vent du sud, l'hiver. Donc, le potentiel de glaçage qui serait dû à la centrale serait très très faible. Serait inexistant, d'après nos calculs.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

630 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

635 J'aimerais savoir, de la part de monsieur Lanteigne, votre réaction. Est-ce que vous avez pris connaissance de ces épisodes de brouillard et de glaçage? Et, comment vous considérez ça, compte tenu de la circulation qu'il pourrait y avoir à cet endroit-là sur l'autoroute 30.

M. GILDARD LANTEIGNE :

640 J'ai pris connaissance de l'étude et puis, effectivement, c'est un petit nombre d'heures. Par contre, il s'agit de considérer que c'est une situation qui pourrait être évitée par des mesures d'atténuation. Alors, quand on est face à un événement naturel, bon, on peut rien y faire. Mais, là, c'est un projet qui peut encore être recalibré et éviter complètement peut-être les problèmes de période de glaçage ou même de brouillard.

LA PRÉSIDENTE :

650 Est-ce que chez vous, vous aviez évalué justement pour la période hivernale le fait que le pont était au-dessus du canal Beauharnois et que ça pouvait causer des épisodes de brouillard ou de choses comme ça. Est-ce que c'est quelque chose qui a été évalué?

M. GILDARD LANTEIGNE :

655 Non, on ne l'a pas évalué, dans le sens que ça a été fait pour ce projet-ci parce que, de toute façon, il fallait passer au-dessus du canal, on ne pouvait pas l'éviter. Et, donc, pour répondre à votre question, ça n'a pas été fait, non.

LA PRÉSIDENTE :

660

Oui?

M. ROBERT AUGER :

665

Juste peut-être pour compléter l'information pour le canal de Beauharnois, lorsqu'il va y avoir du brouillard, il n'y aura pas de condition de vent. Donc, je veux dire, la partie du canal qui est en eaux libres, là où va passer le pont, s'il y a des événements de brouillard, bien, souvent ça va être associé à des vents faibles ou nuls. Et, dans ces conditions-là, la centrale ne contribuera pas davantage au brouillard sur l'autoroute. C'est seulement par vent fort qu'on

670

M. DONALD LABRIE, commissaire :

675

Et, si l'usine ou la centrale était destinée à être construite sur le site SB-9 qui est plus au nord-est, qu'est-ce qui pourrait se passer, en mieux ou en pire, durant l'hiver pour le glaçage, à votre avis?

M. ROBERT AUGER :

680

Il faudrait qu'on l'évalue. Il faudrait vraiment qu'on fasse notre simulation. J'oserais pas placer une réponse là-dessus. Moi, j'imagine qu'il y a plus de vents du nord que des vents du sud, l'hiver. Donc, j'aurais l'impression que, tout dépendant de la distance à laquelle on va être de l'autoroute, qu'on va avoir des situations peut-être aussi pires que ce qu'on a là.

685

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Très bien. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

690

Est-ce que ce serait compliqué de faire cette évaluation-là de façon sommaire? Oui?

M. ROBERT AUGER :

695

On peut le faire, mais ça ne sera pas pour demain.

LA PRÉSIDENTE :

700

Ça serait pour?

M. ROBERT AUGER :

La semaine prochaine.

705 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, ça serait quand même intéressant.

710 **M. ROBERT AUGER :**

De voir la différence.

LA PRÉSIDENTE :

715 Vous nous avez expliqué que la prise d'eau étant sous couvert de glace, en étant sur le site SB-8, c'est ce que vous privilégiez, si j'ai bien compris. Maintenant, si la centrale était située sur le site SB-9, est-ce que la direction du panache passerait ailleurs qu'au-dessus des milieux urbains?

720 **M. ROBERT AUGER :**

725 Quand on parle de pollution atmosphérique, moi, je m'attends à un impact plus élevé si on se rapproche de Beauharnois, ça, c'est certain. Donc, au point de vue des autres contaminants, je ne parle pas du panache, je parle de contaminants en oxyde d'azote surtout, ammoniac, particules fines, l'impact va être plus élevé, ça, c'est évident.

LA PRÉSIDENTE :

730 Maintenant, autre question concernant -- bon, je ne veux pas élaborer sur la prise d'eau ce soir, mais juste une question d'information. Dans les dernières semaines, on a entendu qu'il y avait des échanges entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain qui visaient dans un sens à élargir le canal pour permettre le passage de bateaux transatlantiques. Et, on estime que possiblement en amont, il y aurait du dragage. Est-ce que ça peut avoir un impact sur l'alimentation de la prise d'eau?

735

M. MACKY TALL :

740 Nous pensons que non, madame la présidente, puisque les scénarios envisagés pour la prise d'eau et l'émissaire sont nettement, enfin sont très proches de la rive du côté de la centrale, comparativement à la voie navigable, donc à une distance assez importante, ce qui ferait que même avec un doublement ou un triplement de la voie navigable, on n'aurait pas de raison de prévoir une difficulté.

LA PRÉSIDENTE :

745

Alors, je vais inviter un premier participant à poser des questions, monsieur Denis Gervais.

M. DENIS GERVAIS :

750

Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

755

Bonsoir, monsieur Gervais!

M. DENIS GERVAIS :

760

Du Comité ZIP Haut-Saint-Laurent.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

765

M. DENIS GERVAIS :

770

À la page du chapitre 6, à la page 19, le paragraphe juste avant le 6.1.2, il est indiqué qu'il y a des sources présentes – on parle d'atmosphère – à Beauharnois, puissent altérer la qualité de l'air, de la zone urbaine, peut-être que le niveau ne serait pas comme les niveaux prévus ambiants. Ça serait peut-être plus élevé parce qu'il y a beaucoup de contaminants, PPG, etc. dans le tableau 6.5.

775

Est-ce qu'une usine comme Noranda CEZinc à Valleyfield, qui émet 6 100 tonnes de SO₂ pourrait avoir un effet jusqu'à Beauharnois?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall.

Je vais demander peut-être à madame Loisel du ministère de l'Environnement.

780

Mme RENÉE LOISELLE :

785

Je vais demander à monsieur André Grondin, qui est spécialiste en émissions atmosphériques, de venir nous donner des informations là-dessus.

M. ANDRÉ GRONDIN :

790 Pour vérifier cela, il faudrait faire une étude de dispersion lorsque les vents viennent de l'usine CEZ vers Beauharnois. Mais, à la quantité, 6 000 tonnes, annuel, c'est sûr que ça fait partie du bruit de fond qu'on peut mesurer aux stations locales ici.

M. DENIS GERVAIS :

795 Ils ne se sont pas servis des stations locales pour le SO₂, ils se sont servis de Varennes. Comme indicateur.

Mme RENÉE LOISELLE :

800 Je ne comprends pas la question de monsieur.

M. DENIS GERVAIS :

805 Pour les indicateurs de SO₂, ils se sont servis de la station de Varennes pour le bruit de fond, le bruit de base? C'est parce qu'ils se sont pas servis de...

M. ANDRÉ GRONDIN :

810 Je crois qu'il n'y a pas de station de mesure de SO₂ locale.

M. DENIS GERVAIS :

815 Donc, ils ne peuvent pas se servir localement de ça. C'est parce que c'est ça, j'aimerais savoir si ça pourrait avoir un effet jusque là. Donc, le bruit de fond serait probablement beaucoup plus élevé que celui de Varennes, même s'ils font des facteurs plus élevés.

Mme RENÉE LOISELLE :

820 Ce que je comprends de l'étude d'impact, madame la présidente, c'est que pour le SO₂, on s'est servi des concentrations maximales mesurées à Sainte-Anne-de-Bellevue, Varennes pour le SO₂, en effet. Oui, ça a l'air à être ça. Probablement que non, en effet, il n'y a pas de station qui mesure le SO₂ localement.

825 Dans mon expérience, par exemple, le SO₂, quand c'est problématique, c'est quelque chose qu'on ressent assez facilement. Pour avoir vécu onze ans à Rouyn-Noranda, je peux vous dire que quand il y en a, on le sait. Mais on n'a pas vraiment de réponse à la question de monsieur.

LA PRÉSIDENTE :

830 Oui?

M. ROBERT AUGER :

835 Donc, effectivement, les données les plus représentatives qu'on pouvait utiliser étaient à Varennes. À Varennes, c'est quand même un centre industriel. Les niveaux d'émissions, c'est sûr qu'ils sont plus faibles que ce qu'il y a à CEZinc, mais il y a quand même plusieurs milliers de tonnes qui sont émises par les usines de Kronos, entre autres.

840 Il faut quand même garder à l'esprit que la contribution de la centrale sera très faible, de toute façon. Donc, on parle de 2 microgrammes par mètre cube sur une heure. C'est presque rien. Donc, que le niveau soit plus élevé, c'est une possibilité, mais on ne pense pas que ça dépasse les normes. Parce que si ça dépassait les normes chez CEZinc, l'usine ne pourrait pas opérer, le ministère de l'Environnement y veillerait. Alors, dans ces conditions-là, il y a quand même une dispersion, comme monsieur Grondin disait, de 25 kilomètres à peu près? Je pense
845 que c'est à peu près 25 kilomètres entre CEZinc et ici?

M. DENIS GERVAIS :

850 Autour de 20 kilomètres.

M. ROBERT AUGER :

855 Autour de 20. Bien, 20 kilomètres, c'est suffisant pour avoir une dispersion qui ferait qu'on serait facilement en bas de, je ne sais pas, 50 % de la norme. Mais il faudrait quand même faire l'étude de dispersion pour en avoir le coeur net.

M. DENIS GERVAIS :

860 J'ai une autre question à propos du bruit.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

865 **M. DENIS GERVAIS :**

870 Page 59, même chapitre, chapitre 6. C'est dit que ça va être une future zone récréative, il va y avoir une piste cyclable en avant de la centrale thermique dans le Parc régional du canal de Beauharnois. Normalement, la norme, c'est 55 dBA. Et, là, ça va atteindre, sur une certaine distance en avant de la centrale, 61. Donc, c'est plus haut que la norme. Ça, c'est pas long que vous allez me dire. En bicyclette, ça ne sera pas long, ils ne sentiront rien, mais ce que je trouve bizarre là-dedans, c'est qu'il y a eu une entente que Beauharnois accepte 70 dBA. Comme une zone industrielle. Ça, c'est marqué à la page 59. Est-ce que ça arrive souvent qu'une municipalité peut augmenter des normes comme ça?

875

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, la Municipalité de Beauharnois, à ce que je sache...

880 **M. DENIS GERVAIS :**

Elle va être là demain.

LA PRÉSIDENTE :

885

Est-ce qu'il y a un représentant dans la salle qui pourrait...

M. DENIS GERVAIS :

890

Je veux pas savoir pourquoi qu'ils l'ont fait. Je veux savoir si ça se fait.

LA PRÉSIDENTE :

895

Bien oui, mais c'est ça, ça prend une réponse, il faut leur demander. Alors, je ne sais pas si la personne qui est dans la salle peut nous apporter une réponse? Est-ce que c'est quelque chose qui se fait. C'est ça que vous voulez savoir?

M. DENIS GERVAIS :

900

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

905

Vous êtes monsieur?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Madame la présidente, Daniel Charlebois, maire de la nouvelle Ville de Beauharnois.

910 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Alors, nous vous écoutons.

915 **M. DANIEL CHARLEBOIS :**

Bonsoir! Concernant la réglementation du bruit, présentement, on sait qu'il y a eu un regroupement ici de trois municipalités et, éventuellement, il va y avoir une uniformisation de la réglementation, enfin de compte, de toute la réglementation. Puis pour le bruit aussi, il devrait y avoir uniformisation de cette chose-là.

920

Ce que Denis a apporté tantôt, c'est qu'on permettrait peut-être 70 décibels, c'est ce que tu disais?

925 **M. DENIS GERVAIS :**

Oui.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

930 Juste pour la piste cyclable?

M. DENIS GERVAIS :

Bien, dans cette zone-là.

935

M. DANIEL CHARLEBOIS :

940 Je suis surpris un peu. C'est peut-être plus pour le parc industriel au complet. Ça fait que ça, ça devrait être une réglementation, ça serait la réglementation de l'ancienne Ville de Beauharnois.

M. DENIS GERVAIS :

Probablement.

945

M. DANIEL CHARLEBOIS :

950 C'est ça. Là, c'est chaotique, présentement. L'ancienne Municipalité de Melocheville, l'ancienne Municipalité de Beauharnois, les règlements ne concordent pas. Mais normalement, il y a une réglementation. Si c'est 70 dBA, c'est 70 dBA.

LA PRÉSIDENTE :

Dans le parc industriel.

955

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Dans le parc industriel.

960

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Je pourrais peut-être poser une question. Il y a une piste cyclable le long du canal qui est en zone récréative actuellement, ou l'était au moment où les documents ont été déposés. Je pense que c'est à ça que monsieur Gervais fait référence. Est-ce que c'est encore le cas? Est-ce qu'il y a encore une zone récréative ou un corridor le long du canal qui est zoné récréatif?

965

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Définitivement. La piste cyclable, elle n'est pas faite présentement, mais c'est une piste qui est projetée. Elle va se faire éventuellement.

970

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Donc, le règlement permettrait d'aller au-delà du 55 décibels prévu dans une zone récréative. Et pour le corridor ou le secteur de la centrale, est-ce que c'est en prévision ou bien si c'est fait actuellement?

975

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Ce n'est pas fait. Comme je disais tantôt, la réglementation n'a pas été uniformisée. Ici, le regroupement a eu lieu le 1er janvier et on est en pleine organisation et réorganisation. Et, mettons pour le bruit, avant de changer le règlement et de l'uniformiser, ça ne devrait pas aller avant 2003. Mais définitivement, dans le schéma d'aménagement de la MRC de Beauharnois-Salaberry, c'est prévu aussi dans le plan d'urbanisme de la nouvelle ville qu'il y a une piste cyclable. C'est une zone récréative qui est en avant de la centrale du Suroît. Mais, là, je ne veux pas m'avancer encore. Est-ce que ça va être 55? Est-ce que ça va être 65? Ça, je ne peux pas le dire présentement.

980

985

LA PRÉSIDENTE :

Autrement dit, vous n'êtes pas en mesure, évidemment comme les règlements ne sont pas harmonisés. Mais est-ce que, dans votre esprit, il est raisonnable de penser que la zone récréative où il y a une piste cyclable devrait accepter un niveau sonore de 70 dBA.

990

995

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1000 Madame la présidente, quand il va y avoir l'harmonisation, effectivement, de la réglementation, il va falloir que ça soit uniforme partout. On ne peut pas faire pour, je ne sais pas, 1 000 pieds, 70 dBA et, après ça, ça tombe à 55. Il va falloir que ce soit uniforme partout.

LA PRÉSIDENTE :

1005 Est-ce que vous croyez qu'une piste cyclable où des émissions de 70 dBA sont émises continuellement, c'est quelque chose qui soit acceptable pour les gens qui l'utilisent?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1010 Il en a été question longuement à la MRC de Beauharnois-Salaberry et, en tout cas, jusqu'à maintenant, on ne voit aucune objection en fin de compte, parce que la piste cyclable, comme monsieur Gervais disait tantôt, ce n'est pas un endroit, ce n'est pas une aire de pique-nique, c'est tout simplement une aire de passage et, au niveau de la MRC de Beauharnois-Salaberry, on ne voit pas de problème là.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1015 Est-ce l'émission des permis de construction nécessiterait un changement de zonage ou une modification au règlement actuel sur les nuisances?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1020 Pour le zonage, monsieur Tall en a fait mention tantôt. Le zonage, actuellement, dans ce secteur-là, c'est zoné industriel lourd, donc ça, il n'y a aucun problème là.

1025 Maintenant, concernant le règlement, parce que là on va revenir à l'ancienne Municipalité de Melocheville, parce que la centrale thermique est sur le territoire de l'ancienne Municipalité de Melocheville, et le règlement de l'époque interdit la construction de centrale nucléaire au mazout et au gaz naturel. Définitivement, ça prend un amendement à la réglementation.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1030 Peut-être une question au promoteur. Comment ça peut être compatible de maintenir une zone récréative le long du canal avec la construction de la centrale, qui m'apparaît difficile de pouvoir rencontrer un niveau de 55 décibels qu'est celui prévu dans une zone récréative
1035 actuellement? Comment vous entendez contourner cet obstacle-là?

M. MACKY TALL :

1040 Madame la présidente, j'aimerais que monsieur Soucy réponde à la question.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Soucy?

1045 **M. BRUNO SOUCY :**

Oui, madame la présidente, les limites de bruit, pour ce qu'on entend des parcs récréatifs, sont conçues ou pensées en fonction de zone fixe, c'est-à-dire où les gens s'assoient et restent sur place. La caractéristique d'une piste cyclable, c'est ce qu'on appelle un parc
1050 linéaire où les gens sont normalement en mouvement et, comme vous pouvez le constater, ces parcs linéaires là ou ces pistes cyclables passent souvent à proximité de zone industrielle ou autres qui ont des niveaux sonores plus élevés.

Maintenant, d'après les simulations qu'on a faites autour de la piste cyclable, les
1055 niveaux sonores seraient autour de 60 dB non loin de la piste cyclable mais ce n'est pas incompatible avec la présence d'un parc linéaire tel qu'une piste cyclable.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1060 Mais pour ça, ça nécessite quand même un changement du règlement sur le bruit, à ce que je sache, qui limite actuellement à 55 décibels; est-ce que c'est le cas?

M. BRUNO SOUCY :

1065 Comme l'expliquait monsieur le maire Charlebois, il y a des amendements qui devront être apportés à certains règlements de la Ville pour ajuster, si vous voulez, certains critères qui sont reliés à la centrale, la zone industrielle et à la piste cyclable effectivement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1070 Donc, vous avez déjà eu des consultations et vous avez bonne confiance que ces amendements-là vont être effectués.

M. MACKY TALL :

1075 Oui, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1080 Merci beaucoup, monsieur Charlebois.

J'aimerais savoir de la part du ministère des Transports, monsieur Lanteigne, bon, est-ce que vous avez les données de bruit qui serait émis par la circulation sur l'autoroute 30 au niveau de la centrale?

1085

M. GILDARD LANTEIGNE :

1090

Oui, ça faisait partie de l'étude qui a fait l'objet d'audience publique en 1997 dans cette salle même. Donc, c'est une source de bruit tout le long de l'autoroute, donc linéaire si on veut, mais les isophones sont donc parallèles à l'autoroute. Et en termes de distance pour les niveaux qui sont les plus intéressants, là, à 54 mètres du centre de l'autoroute, si on part du centre, on a l'isophone de 65 décibels. À 107 mètres, on a l'isophone de 60 décibels et à 216 mètres, on a l'isophone de 55 décibels.

1095

LA PRÉSIDENTE :

Ces données-là ont été faites, vous dites l'étude date de 97?

1100

M. GILDARD LANTEIGNE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1105

Donc, ces mesures-là ont été faites à l'époque. Est-ce que, on est rendu en 2002, l'autoroute n'est pas construite, est-ce que le volume de circulation prévu va être sensiblement celui que vous avez évalué à l'époque ou s'il sera supérieur?

1110

M. GILDARD LANTEIGNE :

Donc, les chiffres que je viens de mentionner sont basés sur une projection de circulation pour 2007. Et la projection était de 23 000 véhicules par jour. Ces chiffres-là sont toujours aussi probables et puis, donc, ça ne change pas. Je peux déposer...

1115

LA PRÉSIDENTE :

Oui, j'apprécierais.

M. GILDARD LANTEIGNE :

1120

... une partie, un extrait de l'étude à cet effet-là.

LA PRÉSIDENTE :

1125

J'apprécierais. Merci beaucoup.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1130

Peut-être quelques questions sur l'étude de bruit. J'aimerais d'abord savoir à partir de quelle technologie vous avez fait votre simulation? Est-ce que c'est bien le cas que c'est la technologie de GE?

M. MACKY TALL :

1135

Je vais demander à monsieur Chamberland de répondre à la question, madame la présidente.

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

1140

Oui, monsieur le commissaire, les courbes qu'on a montrées tantôt sur le projecteur étaient les courbes pour le scénario de GE. Par contre, si vous allez dans les annexes au rapport, vous allez trouver les niveaux sonores à chacun des points et les courbes pour tous les scénarios, pour les quatre scénarios.

1145

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1150

Et justement, j'y suis au tableau 1 du document PR-3.1. Je me demande pourquoi vous n'avez pas utilisé la technologie la plus bruyante si au point R-2, en fait qui semble être la résidence ou l'endroit le plus sensible, la technologie Mitsubishi et Siemens/Westinghouse donnait 44 décibels dans l'évaluation. Est-ce que l'évaluation est complète dans ce tableau-là ici?

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

1155

1160

Disons que pour fins de présentation, dans l'étude, c'est le scénario GE qui a été retenu. Toutes les données complémentaires sont présentées dans les annexes. Par contre, potentiellement au niveau des exigences vers les fournisseurs, il faudra améliorer les performances requises pour chacun des scénarios. Dans le cas de GE, il faudra améliorer de 1 dB parce que le niveau prévu est de 41 versus 40. Dans le pire cas, le niveau est de 44, il faudra que la spec. de performance s'assure d'améliorer ce niveau-là pour rencontrer les exigences; c'est des choses qui sont réalisables.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1165 Mais vous ne pensez pas que ça aurait été plus intéressant d'avoir une simulation avec la technologie la plus bruyante pour voir le niveau d'effort que le fournisseur aura à faire pour atteindre le 40 décibels X c'est bien le niveau souhaité au point, à la résidence R-2 X plutôt que de prendre la technologie parmi la moins bruyante.

1170 **M. CLAUDE CHAMBERLAND :**

Les simulations pour les quatre fournisseurs, les calculs de niveau sonore individuel pour les quatre fournisseurs sont dans l'étude.

1175 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Oui, mais ceux que vous nous avez présentés tout à l'heure en détail, c'est pour la technologie GE, c'est bien ça?

1180 **M. CLAUDE CHAMBERLAND :**

C'est exact.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1185

Mais de toute manière, vous dites * on est un peu au-dessus du niveau souhaité ou envisagé à la résidence R-2 +, donc si vous aviez utilisé les autres technologies, ça serait encore davantage au-dessus de 40 décibels?

1190 **M. MACKY TALL :**

C'est exact, et en fait le scénario qui vous a été présenté est représentatif du niveau qui va être requis dans les critères de performance des différents fournisseurs d'équipement.

1195 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais quel est le niveau actuel à la résidence R-2? En fait, je crois comprendre que c'est l'endroit le plus sensible, c'est la résidence dans le rang Sainte-Anne, est-ce que c'est bien le cas?

1200

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

1205 C'est la résidence la plus proche et c'est aussi l'endroit où les relevés sonores ambiants ont été les plus bas. De jour, les relevés ont montré des variations de 35 à 49 décibels, selon la période du jour. Comme le bruit ambiant ici dans la région est contrôlé par la circulation sur le réseau routier, donc les niveaux les plus élevés se rencontrent le matin et le soir. Et de nuit, les niveaux mesurés ont été de 27 à 45 décibels; 27 arrivant typiquement aux petites heures du matin, 3 h du matin, 3, 4 h du matin. Ça, c'est les niveaux ambiants mesurés sur le site.

1210 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Et le niveau va être porté à 40 décibels, c'est ce que vous allez exiger comme performance pour la fourniture des équipements de la centrale.

1215 **M. MACKY TALL :**

C'est exact, madame la présidente, oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1220 Et comment vous évaluez l'impact sonore à cette résidence-là si le niveau passe de 27 à 40? Si je prends le niveau le plus bas, donc, avec la centrale le niveau serait au moins à 40 tout le temps, alors que là il se retrouve à un niveau très bas, jusqu'à 27.

1225 **M. CLAUDE CHAMBERLAND :**

Effectivement. Comme j'ai mentionné dans ma présentation préliminaire, il y a plusieurs facteurs qui sont pris en compte dans l'évaluation de l'impact. Il n'y a pas seulement la perturbation car, dans ce cas ici, aux petites heures du matin il y aura une augmentation de plusieurs décibels. Par contre, ça reste que le niveau sonore qui sera présent continuellement demeure acceptable, n'est pas élevé. Donc, quand on prend en considération tous ces facteurs-là, selon la méthodologie, on en conclut que l'impact sonore sera faible. Donc, ce n'est pas seulement l'augmentation du niveau sonore qui est considéré, c'est un des facteurs parmi l'évaluation de l'impact.

1235 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

1240 Oui, j'ai vu que vous avez utilisé une méthode élaborée basée sur l'indice du bruit composé. C'est une méthode que vous utilisez habituellement, ça, ou c'est... Moi, dans les études qui nous ont été présentées, ce n'est pas très fréquent, là, je dirais même que c'est la première fois. Alors, est-ce que c'est...

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

1245 C'est une méthode qui est en vigueur depuis les années 60. Donc, elle est là, elle existe depuis longtemps et...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1250 Mais qu'on n'utilise pas ici de façon régulière.

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

1255 On a commencé, nous de notre côté, on a commencé à l'utiliser parce que ce qu'on utilisait antérieurement, qui était basé sur la norme ISO-R 1976 X je pense que c'est le numéro, si je me trompe, je pourrais le trouver X tenait compte seulement et uniquement du degré de perturbation, donc de l'augmentation du niveau, sans tenir compte du résultat final, ne tenait pas compte non plus de la possibilité de bruit à basse fréquence, de bruit tonal. Donc, on a jugé que cette méthode-là était beaucoup plus complète et permettait d'intégrer tous ces
1260 paramètres-là, était plus représentative aussi.

Parce qu'on a été confronté à ce problème-là par le passé sur d'autres projets où on a des niveaux sonores très bas, style un projet: 26 dB, on ajoute plusieurs décibels à ça, et puis le niveau, le climat sonore est tout à fait acceptable par après parce que le niveau total est
1265 demeuré bas. Donc, ce n'est pas seulement l'augmentation qu'il faut considérer, mais il faut aussi considérer le niveau résultant total dans cette évaluation-là, et cette méthode-là permet de le faire.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1270 De donner en quelque sorte un indice de dérangement. Est-ce que c'est à peu près comme ça qu'on pourrait traduire la méthode utilisée de l'indice composé?

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

1275 Ce n'est pas un indice de dérangement. On fait référence au niveau d'acceptation des gens. Autrement dit, quand l'impact est faible, normalement il n'y a pas de réaction de la collectivité. Et plus l'impact augmente, à aller jusqu'à un impact très fort, normalement un impact très fort, on s'attend à une forte réaction de la collectivité. Qu'est-ce qui est écrit dans la
1280 terminologie, c'est que les gens vont sortir dans la rue pour se plaindre.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord.

1285

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

Donc, dérangement, on appelle plutôt, dans la méthodologie on parle plutôt de réaction de la collectivité.

1290

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Très bien. J'aurais un autre question. Au document PR-3, 6.54, vous indiquez les niveaux sonores au tableau 6-10 prévus dans la zone habitée pendant la période de construction. Et ce n'était pas clair pour moi si les évaluations que vous aviez présentées tenaient compte des mesures d'atténuation. Est-ce que les chiffres présentés au tableau 6-10 tiennent compte des mesures d'atténuation?

1295

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

1300

Les chiffres tiennent compte des mesures d'atténuation. Une des principales mesures d'atténuation étant l'érection du talus au tout début du projet. Aussitôt qu'on va pousser les terrains morts pour former le talus, c'est une des mesures principales d'atténuation qui sont faites au début de la construction. Donc, ça en tient compte.

1305

M. DONALD LABRIE, commissaire :

L'habitation en question du chemin Sainte-Anne, elle est à quelle distance de la centrale projetée?

1310

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

1 600 mètres, 1,6 kilomètre du centre.

1315

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et à quelle distance de la route 30? Et est-ce qu'on pourrait avoir une idée du niveau de bruit qui serait perçu à cette résidence-là par la route 30 et est-ce que ce niveau de bruit sera plus élevé que le bruit qui proviendrait de la centrale?

1320

M. CLAUDE CHAMBERLAND :

Bon. Je ne sais pas si on peut ramener la diapositive, la projection que je vois ici devant moi. Je dirais que la distance, il faudrait la mesurer, je dirais qu'elle est plus importante que la distance à la centrale. Donc, l'autoroute 30 est à peu près peut-être à 2 kilomètres, donc elle est plus loin.

1325

Les niveaux rapportés par le ministère du Transport, tantôt on parlait de 55 dB à 216 mètres; c'est bien ça. À 2 kilomètres, les niveaux vont être, je pourrais le calculer, mais très faibles. Donc, il n'y aura pas de cumul, si vous voulez, des bruits de la centrale et des bruits de la 30 à ce point-là.

1330

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1335 Très bien. Merci, monsieur Chamberland.

LA PRÉSIDENTE :

1340 J'inviterais maintenant monsieur Jean Morrissette.

M. JEAN MORRISSETTE :

Bonsoir, madame la présidente.

1345 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur Morrissette.

M. JEAN MORRISSETTE :

1350 Ma question a trait à l'impact sur le tracé de l'autoroute, l'impact sur l'autoroute 30 et
rejet de vapeur d'eau par la centrale. Il a été mentionné deux impacts: un quant au brouillard qui
pourrait être additionné, mais ma question a trait sur la période de glaçage, l'autre impact
possible qu'aurait la vapeur d'eau.

1355 Je voudrais avoir une précision quant à est-ce qu'on a des statistiques sur le nombre
d'heures où normalement la route actuelle qui est devant la centrale est glacée, et où est-ce
qu'on fait référence au nombre d'heures de verglas qui se produit à Dorval. Parce qu'on parlait
de brouillard, j'imagine, avec des données météorologiques qui proviennent de Dorval, mais la
1360 période de glaçage, est-ce qu'on fait référence à le nombre d'heures de verglas à Dorval ou le
nombre d'heures qu'il y a en moyenne d'heures où la route est glacée devant la centrale. Parce
que, juste une autre précision, en hiver, la formation de glace noire qui peut, j'imagine, causer
un glaçage de la route est évidemment très différent d'une période de verglas.

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

1370 Madame la présidente, monsieur Auger va répondre.

LA PRÉSIDENTE :

1375 D'accord.

M. ROBERT AUGER :

1380 Donc, madame la présidente, ce qu'on a fait, on a fait des calculs à partir des données de Dorval, donc il faudrait que je vérifie peut-être avec mon spécialiste. Mais d'après ce que je peux en comprendre, ce sont les conditions météorologiques, ça n'a rien à voir avec les statistiques de glaçage sur la route.

LA PRÉSIDENTE :

1385

Est-ce que vous pouvez quand même vérifier avec votre spécialiste?

M. ROBERT AUGER :

1390

Oui, je vais vérifier mais je vais avoir la réponse demain, au début de la session.

LA PRÉSIDENTE :

1395 Ça va. Je pense qu'il y avait une deuxième partie à votre question? Vous vouliez savoir si la route qui était devant la centrale, s'ils avaient mesuré le nombre d'heures ou de jours de glace sur cette route-là?

M. ROBERT AUGER :

1400

Je ne pense pas que personne peut avoir cette information-là, ça prendrait un observateur ou -- ou peut-être que la Ville aurait l'information par rapport aux statistiques de déglacage qu'ils font, là.

LA PRÉSIDENTE :

1405

Merci.

Votre deuxième question, monsieur Morrissette?

1410 **M. JEAN MORRISSETTE :**

Je n'ai pas de deuxième question, madame la présidente.

1415 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. JEAN MORRISSETTE :

1420

Je me demandais, quant à ma première question, est-ce que le représentant du ministère des Transports qui est ici a peut-être des statistiques sur le nombre d'heures moyen où la route qui est tout près, et cetera, est glacée en moyenne.

1425 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lanteigne, est-ce que vous avez des informations à cet effet-là?

M. GILDARD LANTEIGNE :

1430

Je n'ai pas d'informations, non, là-dessus. Je sais que nos patrouilleurs surveillent d'un peu plus près ce tronçon-là parce que, bon, c'est plus propice, mais c'est tout ce que j'en sais.

LA PRÉSIDENTE :

1435

Alors, oui?

M. JEAN MORRISSETTE :

1440

Est-ce que je pourrais quand même suggérer à la Commission que le processus de formation de glace noire, qui s'apparente beaucoup plus à ce que l'addition d'une source ponctuelle de vapeur d'eau tout près d'une autoroute, ça s'apparente beaucoup plus les impacts de la centrale à ça, que du verglas qui touche non seulement un point tout près de la centrale, mais une vaste zone en beaucoup plus référence avec l'impact de la vapeur d'eau projetée par la centrale plutôt que le nombre d'heures de verglas en moyenne à Montréal.

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Alors, nous allons prendre une pause de 10 minutes.

1450 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

REPRISE DE LA SÉANCE

1455 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je m'adresserais au ministère des Transports. Est-ce que vous savez à quel moment, l'autoroute 30, il est prévu qu'elle soit construite aux abords de la centrale, en fait dans ce tronçon-là?

1460

M. GILDARD LANTEIGNE :

En termes d'échéancier technique, ça pourrait être de 2005 à 2008.

1465

LA PRÉSIDENTE :

Ça ne serait pas avant ça?

1470

M. GILDARD LANTEIGNE :

Techniquement, ça prend un certain temps pour préparer les plans du pont. Il y a toutes sortes d'étapes là-dedans, là, acquérir le corridor, bon, préparer les plans du pont. C'est un pont de 2,7 kilomètres de long quand même, là, 40 mètres de haut, et cetera, donc c'est un très gros ouvrage et puis il y a toutes sortes de sondages préliminaires à faire. Donc, ça prend un certain temps avant de pouvoir débiter.

1475

LA PRÉSIDENTE :

Je veux juste vérifier, les autorisations pour la construction de ce tronçon-là de la route, vous les avez déjà depuis un certain temps?

1480

M. GILDARD LANTEIGNE :

Oui. On a eu le décret en 1999 et l'autorisation de la CPTAQ également. Pour le reste, vous suivez les journaux comme moi.

1485

LA PRÉSIDENTE :

Ce qui veut dire?

1490

M. GILDARD LANTEIGNE :

Ce qui veut dire qu'il reste des décisions à prendre.

1495

LA PRÉSIDENTE :

Madame Loïselle, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter?

Mme RENÉE LOISELLE :

1500

Je voulais juste préciser, l'autoroute 30, le décret date du 5 mai 1999. Maintenant, pour la construction comme telle, il y a une autre étape d'autorisation en vertu de l'article 22, pour laquelle le MTQ doit nous présenter des plans et devis des tronçons. Alors, évidemment, l'état d'avancement de ces plans et devis-là, c'est de ça que dépend l'échéancier de construction. Et

1505

vu que je lis les journaux moi aussi, je pense qu'il y a une question de financement aussi.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall, si on regarde, bon, évidemment si le projet que vous proposez était autorisé, dans les meilleurs délais, à quel moment prévoyez-vous que la centrale, la construction pourrait débuter? Dans les meilleurs délais.

1510

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, je vais demander à monsieur Soucy de vous présenter le calendrier de réalisation du projet, ce qui va répondre à votre question.

1515

M. BRUNO SOUCY :

Madame la présidente, très brièvement, pour la période de construction proprement dite que vous voyez ici en bas du calendrier, on prévoit, si nous obtenons les autorisations en mars, on prévoit que le chantier pourrait, c'est-à-dire que les travaux d'accès au site et d'aménagement à l'extérieur du périmètre de l'entrepreneur pourraient commencer, disons, à l'été 2003, ce qui n'est pas montré ici.

1520

1525

Donc, le chantier comme tel, le gros du chantier qui correspond à la construction de la centrale comme telle pourrait commencer peut-être un peu ici à l'automne ou à la fin de 2003, pour atteindre une pointe aux environs de 2004-2005, et le chantier va aller en diminuant jusqu'à la mise en service qui se fera en 2006. Donc, on prévoit que la pointe du chantier se fera environ autour de fin 2004, début 2005.

1530

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1535

J'aimerais savoir, monsieur Lanteigne, est-ce que dans le cadre de l'étude d'impact, les niveaux sonores de bruit lors de la construction du tronçon ont été évalués?

M. GILDARD LANTEIGNE :

1540

Non, ça n'a pas été évalué.

LA PRÉSIDENTE :

1545 En fait, de ce que je comprends des informations que vous m'avez fournies de part et d'autre, il est fort probable que les travaux se réalisent dans une période qui concorde en fait pour les deux projets, c'est-à-dire que les deux projets se réalisent en même temps, ou à peu près, pour une période.

1550 **M. GILDARD LANTEIGNE :**

C'est possible, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1555 Dans le cas du projet de réalisation de centrale, on a, pour la période de construction, les niveaux de bruit qui sont prévus. Est-ce que, monsieur Lanteigne, il serait possible d'avoir cette évaluation de niveau sonore pendant les travaux de construction de l'autoroute 30?

1560 **M. GILDARD LANTEIGNE :**

Ce serait possible, oui, il faudrait faire faire l'étude, là.

LA PRÉSIDENTE :

1565 Et c'est quelque chose qui pourrait nous être transmis dans un délai de?

M. GILDARD LANTEIGNE :

1570 Un mois, je sais pas. Mettons un mois.

LA PRÉSIDENTE :

1575 J'apprécierais, si ce n'est pas quelque chose de trop complexe, que vous soyez en mesure de nous le fournir. Est-ce qu'il y a eu des discussions entre Hydro-Québec et vous sur les échéanciers de construction?

M. GILDARD LANTEIGNE :

1580 Il y a eu une rencontre effectivement au mois d'avril dernier et puis je n'ai pas assisté personnellement à la réunion, mais ces points-là ont été discutés: l'accès, la proximité, ces choses-là, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1585

Monsieur Tall, est-ce que vous êtes en mesure de nous donner de l'information à cet effet-là?

M. MACKY TALL :

1590

Oui, madame la présidente, nous pouvons vous apporter des précisions dans l'évolution du chantier de construction, sur la période la plus bruyante, je vais demander à monsieur Soucy d'apporter ces précisions-là.

1595

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Monsieur Soucy?

M. BRUNO SOUCY :

1600

Madame la présidente, la précision que je voudrais amener ici est que la pointe, ça a été discuté lors de la rencontre avec le MTQ en avril, les pointes des deux chantiers ne seront pas simultanées.

1605

Alors, comme je le mentionnais tout à l'heure, les activités les plus bruyantes et celles qui impliquent le plus de trafic se feront au début du chantier, c'est-à-dire vers la fin 2003. Et on prévoit ces activités-là se terminer début 2004 au plus tard, c'est-à-dire à la fin de l'hiver.

1610

Une fois que ces activités-là sont terminées, c'est-à-dire essentiellement la préparation du site, fonçage des pieux, coulage du béton, les activités de construction de la centrale comme telle vont commencer, c'est-à-dire l'érection du bâtiment, l'installation des turbines. Et à ce moment-là, les nuisances sonores diminuent à mesure que l'on ferme le bâtiment. Et on prévoit que vers début 2005, ceci devrait être fait, ce qui correspondrait au début du chantier de l'autoroute 30.

1615

Il y avait une deuxième question aussi concernant l'emprise des chantiers. Ça a été discuté aussi lors de la réunion d'avril et il n'y aura pas de recouvrement des zones de construction étant donné que les distances entre les deux ouvrages seront suffisantes.

1620

LA PRÉSIDENTE :

Dites-moi, vous avez eu des échanges verbaux; est-ce qu'il y a eu une entente écrite entre les deux organisations à l'effet que les périodes de pointe de construction ne seraient pas simultanées?

1625

M. BRUNO SOUCY :

Il n'y a pas eu d'entente écrite comme telle, mais nous avons convenu avec le MTQ que, évidemment, nous allons nous coordonner pour harmoniser les deux projets.

1630

LA PRÉSIDENTE :

Madame Loïselle, monsieur Tall nous disait tout à l'heure, en tout cas dans l'échéancier, qu'il prévoyait avoir l'autorisation, si tel est le cas, en mars. Est-ce que c'est quelque chose de réaliste de penser que cette autorisation-là soit donnée au mois de mars?

1635

Mme RENÉE LOISELLE :

En mars, ce serait peut-être un échéancier un peu serré mais ça reste dans la mesure du possible, oui.

1640

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, je vous remercie.

1645

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Une question au promoteur. Il est prévu utiliser un agent anticorrosion, de la morpholine pour éviter la corrosion dans les équipements de la chaudière de récupération. La morpholine comme telle ne semble pas un produit cancérigène, mais ses dérivés, la nitrosomorpholine, qui pourrait être formée en réaction avec les nitrites présents, est un produit potentiellement cancérigène. Vous nous avez déposé un document qui fait état des concentrations anticipées, est-ce que vous pourriez nous faire une brève présentation et nous donner le niveau d'impact ou les risques potentiels sur la qualité de l'eau, sur la vie dans le canal ou bien sur la santé humaine.

1650

1655

M. MACKY TALL :

Oui, bien sûr. Je vais demander à monsieur Auger de nous apporter des précisions sur l'étude complémentaire que nous vous avons remise.

1660

M. ROBERT AUGER :

Est-ce qu'il est possible de revenir plus tard à cette question-là parce que je n'ai pas le document, je le cherche puis...

1665

LA PRÉSIDENTE :

Tout à fait. Tout à fait.

1670

M. ROBERT AUGER :

Si ça ne dérange pas?

1675 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Alors, j'inviterais madame Marie-Paule Hallé.

1680

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

Bonjour!

1685 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, madame Hallé!

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

1690

Bonsoir. On a admis plus tôt qu'il y avait des émissions de gaz au-delà de plusieurs tonnes de gaz et de particules, et puis que ça aurait un effet, ça contribuerait à l'effet de serre pour 2.8 %. Maintenant, je me demandais s'il existe des technologies qui viseraient à neutraliser les substances avant même qu'elles sortent de la centrale, de la cheminée. Est-ce que ça existe et est-ce que les technologies, si elles existent, sont développées ou ne sont pas développées?

1695

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

1700

M. MACKY TALL :

Monsieur Lundhal, madame la présidente.

1705

M. PIERRE LUNDHAL :

Madame la présidente, le contrôle à la source des émissions de gaz à effet de serre et de gaz carbonique en particulier est, je dirais, ce qu'on peut appeler une science en émergence, c'est-à-dire qu'il n'y a pas vraiment de solution éprouvée à grande échelle. Je vais vous donner quelques aperçus de ce qui se fait aujourd'hui dans ce domaine-là.

1710

Il y a deux approches possibles quand on veut retenir le gaz carbonique produit par la combustion du gaz naturel. C'est soit d'éliminer ce gaz avant sa formation. En faisant réagir à l'avance le gaz naturel avec de l'eau, on fixe à ce moment-là le gaz carbonique et on utilise

1715

l'hydrogène comme combustible qui, quand elle brûle, ne produit pas de gaz à effet de serre. Seulement, c'est une opération qui est coûteuse et qui n'est concevable financièrement que dans une situation où on a une utilisation importante sur place du CO² qui est séparé lors du fractionnement du gaz naturel.

1720

Et ça, c'est une situation qu'on ne rencontre pas au Québec, c'est une situation qu'on peut trouver exceptionnellement à certains endroits dans le monde, quand on a des champs pétroliers dans lesquels on peut réinjecter le CO² pour augmenter le rendement de l'extraction pétrolière. Et là, encore aujourd'hui, on peut dire que c'est des expérimentations à grande échelle, ça se fait à une échelle industrielle mais c'est encore expérimental.

1725

Il existe également des procédés de fixation du gaz carbonique qui sort des cheminées après la combustion, mais c'est la même chose, les coûts actuels sont très élevés, ces techniques ne sont pas éprouvées sur des débits de gaz comparables à ce qu'on a sur la centrale du Suroît et, si on fait des calculs économiques à partir des données préliminaires qui existent aujourd'hui, on se rend compte que ça n'est pensable que dans des situations où on a un besoin sur place important qui crée un marché pour le gaz carbonique ainsi séparé.

1730

Donc, la réponse est essentiellement: malheureusement, aujourd'hui, il n'existe pas de technologie éprouvée économiquement viable pour séparer le gaz carbonique des gaz de combustion.

1735

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais peut-être vérifier auprès d'Environnement Canada, monsieur Banville, est-ce que, à votre avis, vous avez eu des connaissances de technologies qui sont utilisées ailleurs au Canada et qui permettent justement d'éviter l'émission de gaz à effet de serre à partir de ce type de centrale.

1740

1745 **M. JEAN-FRANÇOIS BANVILLE :**

Si on parle de technologies pour éliminer, si on veut, ou capter le CO², non. Toutefois, il y a des techniques de prévention, si on veut, ou d'optimisation de l'efficacité énergétique de la centrale qui peuvent être employées. Et j'en ai parlé d'une tout à l'heure qui était la cogénération, donc l'utilisation de la vapeur à d'autres fins. Donc, ça pourrait en être une mais il y a aussi l'économie d'énergie, il y a plusieurs autres solutions aussi.

1750 **LA PRÉSIDENTE :**

1755 Merci, monsieur Banville.

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

1760 Ça, c'est pour le gaz carbonique, mais y a-t-il d'autres gaz émis aussi ou d'autres particules qui pourraient être neutralisées, ou si c'est toujours aussi coûteux pour les neutraliser?

LA PRÉSIDENTE :

1765 Monsieur Lundhal?

M. PIERRE LUNDHAL :

1770 Madame la présidente, j'ai répondu en ce qui concernait les émissions de gaz à effet de serre. Et comme je l'ai dit dans ma présentation sur les gaz à effet de serre, en pratique, le seul gaz à effet de serre qui sort de cette centrale en quantité significative, c'est du gaz carbonique.

1775 Par ailleurs, bien sûr, il y a des émissions atmosphériques de polluants conventionnels comme les oxydes d'azote dont nous avons parlé aujourd'hui, et la centrale proposée est munie de systèmes de contrôle très sophistiqués pour éliminer ces émissions-là à la source. La chambre de combustion a un très bas taux d'émission d'abord et le système catalytique ensuite. Donc, effectivement, on a une technologie qui élimine ces émissions-là ou qui les réduit en très grande majorité à la source.

1780 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à votre question?

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

1785 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1790 Votre deuxième question, madame Hallé?

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

1795 La deuxième, c'est on a parlé de filtres à un moment donné, qu'est-ce qu'on va faire pour se débarrasser de ces filtres-là de façon à ce qu'ils ne soient pas polluants ou contaminants si on veut?

LA PRÉSIDENTE :

1800 Monsieur Tall?

M. PIERRE LUNDHAL :

1805 Madame la présidente, en fait, il s'agit des catalyseurs qui servent, donc, pour retenir les oxydes d'azote. Ces catalyseurs sont généralement, lorsqu'ils ont été utilisés pendant un bon bout de temps, repris par les fabricants et régénérés pour refaire des catalyseurs. Donc, en pratique, ils sont réutilisés après retraitement par les fournisseurs. Si jamais à un moment donné ils ne pouvaient pas être régénérés de cette façon-là, les mesures seraient prises selon la réglementation applicable à ce genre de résidu, mais c'est une situation assez improbable.

1810 **Mme MARIE-PAULE HALLÉ :**

 Puis est-ce qu'on sait si les compagnies qui régénèrent le font en prenant soin de l'environnement? Est-ce qu'on s'assure de ça?

1815 **M. MACKY TALL :**

 Tout à fait, c'est une obligation légale qu'ils ont de le faire dans le respect, donc, des normes au niveau de la réutilisation de ces filtres-là.

1820 **Mme MARIE-PAULE HALLÉ :**

 D'accord, je vous remercie.

1825 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci, madame Hallé.

1830 Monsieur Auger, est-ce que vous avez trouvé l'information que vous cherchiez? Alors, nous vous écoutons.

M. ROBERT AUGER :

1835 Merci beaucoup pour votre patience. Donc, pour ce qui est de la morpholine, elle est utilisée comme agent anticorrosion dans les équipements des chaudières, comme on disait tout à l'heure. Quand on parle aux fournisseurs des produits chimiques, ils nous disent que ce produit-là est assez volatil, donc il va réagir avec le Co^2 dissous pour former des différents sels. Donc, on ne devrait pas en retrouver beaucoup dans les purges.

1840 Ceci dit, pour fins d'évaluation des impacts, on a considéré que 10 % de la morpholine qu'on introduisait dans le système pourrait se retrouver dans le réservoir de mélange.

1845 Donc, quand vous nous avez posé la question sur la nitrosomorpholine, je pense que tout le monde qui a lu les journaux dernièrement a vu que c'est une préoccupation importante pour la cire qu'on enduit sur les pommes. On a essayé de trouver l'information, on a trouvé le document du World Health Organization, donc l'Organisation mondiale de la santé, qui a publié un document sur la morpholine et qui dit que dans certaines conditions, il pourrait y avoir formation de nitrosomorpholine lorsque la morpholine réagit avec des solutions aqueuses contenant des nitrites.

1850 Naturellement, dans l'eau du canal de Beauharnois, on en retrouve des nitrites, on trouve nitrates nitrites. On a supposé que toutes les nitrates nitrites se retrouvaient sous forme de nitrite et on a évalué le potentiel de formation du nitrosomorpholine s'il y avait réaction totale avec les nitrites.

1855 Il faut comprendre que la formation est favorisée à pH bas, donc à pH acide de 3.4 et que, ordinairement, le pH des purges est autour de 12. Il faut le neutraliser à 7 ou disons à 9 pour respecter les critères de qualité de l'eau du ministère de l'Environnement avant le rejet. Donc, on devra neutraliser notre purge et on n'aura pas jamais cette condition de pH de 3.4. Donc, le potentiel, je dirais, est relativement faible.

1865 Ceci dit, on a dit, bon, prenons un pire cas, qu'est-ce qui arriverait si des nitrites pouvaient réagir avec le morpholine. Alors, ce qu'on retrouve, c'est qu'on aurait une concentration potentielle de .33 mg par litre de nitrosomorpholine qui serait potentiellement dans le réservoir de mélange. On pourra, lors du programme de suivi, vérifier si c'est effectivement le cas là. On ne pense pas qu'il va y en avoir mais si jamais il pouvait s'en présenter, il y a des moyens de contrer ça avec des sulfites par exemple.

1870 Donc, si on considère que ce nitrosomorpholine-là pouvait se retrouver dans le canal de Beauharnois, on pourrait à l'émissaire retrouver peut-être une concentration de l'ordre de 2 microgrammes par litre et après la dilution, après le diffuseur, ça va diminuer d'un facteur 20 à .01 microgramme par litre. Je n'ai pas les niveaux, il faudrait que je regarde pour les niveaux -- moi, je pense que s'il y a un effet, il va peut-être y en avoir un effet sur la vie aquatique, je ne pense pas qu'il y ait aucun effet possible sur la santé relié au nitrosomorpholine qui serait potentiellement rejeté dans le canal de Beauharnois, d'après ma compréhension.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1880 Mais en vertu du principe de précaution raisonnable, compte tenu que c'est un produit potentiellement cancérigène et même si c'est des petites quantités, que ça peut être difficile à évaluer, est-ce que ne vaudra-t-il pas mieux envisager ou considérer des solutions alternatives par exemple comme anticorrosif, des produits anticorrosion sur la chaudière de récupération? Est-ce que vous en avez des alternatives?

1885 **M. ROBERT AUGER :**

Oui. Souvent, ce que les opérateurs de centrales utilisent, ce sont les phosphates. Alors, on se retrouve avec un autre problème qui est le phosphore dans l'eau, qui peut, disons, générer la végétation aqueuse, la végétation dans l'eau. Donc, pour les phosphates, si jamais
1890 on utilise les phosphates, ça pourrait être une autre solution qui serait quand même acceptable. On aurait à traiter cette purge-là pour enlever le phosphore et peut-être le ramener à une concentration d'un milligramme par litre. Ce sont des solutions qui seraient acceptables tout aussi bien que la morpholine.

1895 Dans certaines centrales, on utilise aussi l'hydrazine, mais je crois qu'au ministère de l'Environnement, dans d'autres dossiers sur lesquels on avait travaillé il y a cinq ou six ans, on nous avait dit qu'on préférerait qu'on utilise un autre additif que l'hydrazine.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1900 Est-ce que c'est un produit qui est utilisé à grande échelle, ça, ou quels sont les produits privilégiés comme anticorrosion dans la tubulure des chaudières de récupération semblables au Canada ou aux États-Unis?

1905 **M. ROBERT AUGER :**

On utilise beaucoup les phosphates et aussi la morpholine, là, ce sont les deux que j'ai en tête. Il faudrait que je regarde pour d'autres peut-être. Ce sont les deux principaux que...

1910 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Et à votre connaissance, est-ce qu'il y a eu des épisodes de contamination, de risque à l'utilisation de la morpholine dans les autres installations?

1915 **M. ROBERT AUGER :**

Pas à notre connaissance, mais encore là il faut comparer avec les critères de qualité de l'eau, là, et je pense que les niveaux que l'on projette rejeter sont relativement faibles. C'est un élément qu'on devra mesurer, ça c'est certain, là, il va falloir qu'on le mesure.

1920

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Je poserais la question à madame Loiseau. Est-ce que le Ministère a des critères de rejet dans les effluents pour ce type de produit-là?

1925

Mme RENÉE LOISELLE :

Oui, monsieur Labrie, le Ministère a déposé d'ailleurs à cet effet-là une note sur comment le Ministère réagissait à la morpholine. Alors, on a un critère, un objectif environnemental de rejet qui vise à protéger la vie aquatique, qui est beaucoup plus sensible que la vie humaine. Et ce qu'on considère c'est que, avec les données qui sont dans l'étude d'impact, on a l'impression que notre critère va être amplement respecté.

1930

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1935

Pour la morpholine.

Mme RENÉE LOISELLE :

1940

Pour la morpholine, oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1945

Mais l'inquiétude provient surtout du dérivé de la morpholine quand elle réagit avec les nitrites, la nitrosomorpholine qui potentiellement pourrait se retrouver en petite quantité peut-être, mais est-ce que votre Ministère a des critères de rejet?

Mme RENÉE LOISELLE :

1950

Je pourrais vérifier pour la nitrosomorpholine. Je peux vous apporter la réponse demain.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

C'est bien, s'il vous plaît. Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

1955

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais peut-être vérifier auprès du docteur Prévost quel est, en fait, l'avis du ministère de la Santé en regard de ces rejets dans le canal de Beauharnois de nitrosomorpholine.

1960

M. CLAUDE PRÉVOST :

On n'a pas eu le loisir de développer une position précise. Ce que je peux vous dire, c'est qu'on a mis la main effectivement sur les documents de l'OMS qui discute des effets de la morpholine. C'est-à-dire plus de la nitrosomorpholine. On sait que la nitrosomorpholine est classée par l'IARC comme un cancérigène de type 2B, c'est-à-dire, un cancérigène possible chez l'humain. Et à ma connaissance, l'EPA aux États-Unis ne l'a pas classée encore, soit par manque d'informations ou parce qu'ils n'ont pas revu le produit.

1965

1970

Donc, si on veut, la conclusion du document de l'OMS sur ce produit-là, en gros, suggérerait qu'il faut limiter l'exposition des humains via l'alimentation et que X je résume très rapidement X il y a également la nécessité de traiter de façon rigoureuse les affluents industriels afin d'éviter la contamination de l'eau de consommation. Maintenant, j'ai aucun chiffre en ce qui concerne des rejets qui seraient acceptables ou pas acceptables.

1975

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Est-ce que la présence de ce produit peut comporter un risque additionnel pour les travailleurs par exemple, sur le chantier?

1980

M. CLAUDE PRÉVOST :

Je n'ai pas eu de données à cet effet-là, je ne peux pas vous le dire. Je ne sais pas s'ils ont des données d'exposition des travailleurs sur le chantier ou sur l'usine, j'ai rien vu là-dessus.

1985

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais peut-être encore, auprès du docteur Prévost, la prise d'eau de la Ville de Beauharnois dans le canal pourrait-elle être en fait affectée par la présence de nitrosomorpholine dans le canal?

1990

M. CLAUDE PRÉVOST :

1995 Bien sûr, dans la mesure où elle est en aval des rejets de l'usine, la question évidemment, c'est de savoir quel est le taux de dilution entre l'endroit où c'est rejeté dans le canal et l'endroit où l'eau est puisée pour les besoins de la centrale de traitement.

LA PRÉSIDENTE :

2000 Monsieur Tall, est-ce que vous avez prévu des mesures, je veux dire des actions pour justement vérifier toutes ces éventualités?

M. ROBERT AUGER :

2005 Dans le programme de suivi, madame la présidente, c'est prévu qu'on devra mesurer les différents paramètres dans le réservoir de mélange. Et le morpholine et le nitrosomorpholine devront en faire partie, là.

LA PRÉSIDENTE :

2010 Merci.

J'inviterais maintenant madame Jocelyne Gougeon. Bonsoir, madame Gougeon!

2015

Mme JOCELYNE GOUGEON :

2020 Alors, en tant que citoyenne du Grand Beauharnois depuis plusieurs années, soit un demi-siècle, je peux vous dire que j'ai eu à survivre dans un environnement pollué autant au niveau de l'air, sonore et de l'eau par toutes les usines qui nous entourent ou nous entouraient. Je sais que le bassin de population de Valleyfield et Châteauguay est atteint de plusieurs maladies relatives à cette pollution.

2025 En 2002, alors que chaque pays prend de plus en plus conscience de l'importance de prendre les moyens nécessaires pour améliorer tout ce qui a trait à la pollution, nous, à Beauharnois, on veut en faire encore plus. Et oui, ça me dépasse et ça m'inquiète.

2030 Pour Hydro-Québec, la question c'est est-il possible de créer quelque chose de nouveau, de non polluant? Je sais que c'est un gros défi, mais vous êtes déjà sur une bonne voie. C'est-tu possible d'avoir espoir que des recherches vont se poursuivre afin de diminuer les émissions, que ça soit aussi au niveau de l'eau? Il y en a déjà des tonnes, vous allez en rajouter plus. C'est ma première question, est-il possible?

LA PRÉSIDENTE :

2035

Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

2040

Oui, madame la présidente, je voudrais, en réponse à la question, rassurer dans un premier temps l'intervenante sur le fait que nous avons, au niveau de la centrale qui est proposée -- dans un premier temps, Hydro-Québec, j'aimerais rappeler que notre premier choix et notre première filière reste hydroélectrique que nous mettons de l'avant. Dans ce cas-ci, nous proposons cette centrale et nous nous sommes assurés de faire l'inventaire de toutes les technologies disponibles.

2045

Un peu plus tôt cet après-midi, vous n'étiez peut-être pas là, mais nous discutons des émissions d'oxyde d'azote justement, qui sont une des principales émissions atmosphériques de la centrale, et nous nous sommes assurés de rajouter tous les équipements et toutes les technologies qui sont disponibles actuellement, bien au-delà des normes exigées, pour être sûrs de les réduire à un niveau vraiment négligeable ces émissions-là. Et donc, c'est dans ce sens-là que nous avons vraiment optimisé la centrale, non seulement pour rencontrer les normes mais aller au-delà de ça, et assurer un impact vraiment négligeable tel que notre étude d'impact le démontre.

2050

2055

Mme JOCELYNE GOUGEON :

Et je me demande, est-ce que à date, est-il déjà trop tard pour vous pour vraiment réagir à changer ce qui est déjà là, que vous avez déjà décidé à quelque part, ou si tout simplement vous attendez tout simplement que le cher Protocole de Kyoto soit finalement adopté? Parce qu'on dirait que tout le monde...

2060

Les réponses du ministère de l'Environnement c'est: *On peut pas vous répondre à cause de ça.+ À un moment donné, tout le monde se lance la balle, mais qui à un moment donné va vraiment dire: *Bien nous, Hydro-Québec on va être différents puis on va...+ Je suis certaine que si vous faisiez une action comme ça, toute la population en arrière du Québec vous soutiendrait. Puis ça pourrait même aller pour vous autres jusqu'à une première mondiale parce que les autres pays à ce moment-là, là, ils prendraient exemple sur vous. Puis il y en aurait peut-être d'autres centrales ailleurs, puis ça irait très loin. Je me demande si je rêve en couleur, là, ou s'il y aurait une possibilité.

2065

2070

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

J'adresserais peut-être une question au promoteur. Pouvez-vous nous indiquer certaines précisions quant à l'état des recherches actuelles sur diverses composantes ou diverses facettes qui pourraient contribuer à améliorer significativement le projet actuel ou des

2075

projets éventuels similaires à celui actuellement? Quelles sont les prochaines révolutions technologiques qui pourraient nous permettre d'améliorer considérablement la situation?

2080 **M. MACKY TALL :**

Au niveau de la technologie de centrale à cycle combiné au gaz naturel, celle aujourd'hui, dans la filière thermique et dans la filière de cycle combiné, nous nous sommes assurés, au niveau du choix des équipements et de l'optimisation que nous avons fait, d'aller
2085 chercher les meilleures performances possibles, c'est-à-dire 58 %. Une fois qu'on aura construit cette centrale, il n'y en aura aucune dans le monde qui aura un rendement, au niveau de centrales commerciales au-delà de celles qui ont un caractère expérimental, qui va excéder ce rendement de 58 %. On parle de où se situe ce qui se fait actuellement au niveau de cette filière-là commercialement.

2090

Maintenant, à plus long terme, nous parlons un peu plus tôt aujourd'hui du programme de maintenance majeure, où notamment nous nous assurons de remplacer régulièrement les composantes du catalyseur pour être sûr qu'il n'y ait pas de détérioration de son efficacité sur le respect de la captation des émissions.

2095

Il y a d'autres zones également où ces changements peuvent se faire, je pense par exemple aux brûleurs qui sont présents dans la chambre de combustion. Nous avons ici une chambre de combustion avec des brûleurs qui sont qualifiés à faible dégagement de NO_x et ce sont des secteurs où un certain progrès est encore possible avec le temps. Et notre programme
2100 de maintenance majeure, qui prévoit un remplacement périodique de ces équipements-là, nous permettra donc d'assurer un remplacement avec des brûleurs plus efficaces à mesure que ces technologies deviennent disponibles, et c'est quelque chose qui est intégré dans le programme de maintenance que nous allons avoir avec le fournisseur d'équipement.

2105 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame.

J'aimerais revenir à la question du site prévu pour l'établissement de la centrale. Dans
2110 les documents qui ont été transmis par Hydro-Québec, il est fait mention que les analyses de présence de mercure sur le site n'ont pas été faites à ce moment-ci mais qu'elles seraient faites uniquement au moment de la construction ou avant les travaux de construction. Est-ce qu'on peut dans un premier temps savoir pourquoi ces analyses-là n'ont pas été faites?

2115 **M. MACKY TALL :**

Madame la présidente, monsieur Auger va apporter des éclaircissements.

2120 **LA PRÉSIDENTE :**

2120

Monsieur Auger?

M. ROBERT AUGER :

2125 On a fait des analyses sur différents paramètres. On ne croyait pas au préalable qu'il puisse y avoir un problème particulier avec le mercure, mais ceci dit, on va faire d'autres caractérisations. Avant que le projet aille de l'avant, on va caractériser entièrement les sols de façon plus complète et on va intégrer les paramètres qu'il manque, dont le mercure.

2130 **LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez, monsieur Auger, dans un document auquel vous faites référence dans votre étude d'impact de Saint-Laurent Vision 2000, il est fait mention que le site voisin, SB-9, est contaminé au mercure. Est-ce qu'on peut présumer que si le site voisin est contaminé, en fait, il y a des possibilités que le SB-8 le soit aussi?

2135

M. ROBERT AUGER :

2140 On pourra vérifier. Je crois que c'est possible de prendre des échantillons et puis d'en faire part à la Commission prochainement.

LA PRÉSIDENTE :

Ce qui veut dire?

2145

M. ROBERT AUGER :

Il faut compter environ un mois pour les délais d'analyse, peut-être une semaine pour faire l'échantillonnage; donc, d'ici six semaines, vous pourriez avoir ça.

2150

LA PRÉSIDENTE :

Nous apprécierions.

2155 Maintenant, j'aimerais vérifier auprès du ministère de l'Environnement. S'il s'avérait que le site prévu pour l'établissement de la centrale soit contaminé au mercure, quelles sont les exigences du ministère de l'Environnement en termes de décontamination?

Mme RENÉE LOISELLE :

2160

Les sols sont gérés au Ministère par la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. Maintenant, la façon dont ça fonctionne, c'est qu'on a différents critères dépendant de l'usage du sol. C'est-à-dire qu'un terrain résidentiel, un promoteur par exemple qui voudrait construire des résidences sur un terrain, on demande

2165

d'amener le mercure à un niveau beaucoup plus bas que dans le cas d'un usage industriel comme ce qui est proposé ici.

Alors, ce qui se fait généralement dans ce cas-là, c'est qu'on demande un échantillonnage qui, à notre avis, est représentatif, quel est le niveau de mercure; on le compare avec le critère d'usage. Si le mercure est au-delà du critère d'usage, à ce moment-là il faut qu'il y ait une décontamination, que ce soit un traitement des sols X je ne suis pas au courant si c'est possible dans le cas du mercure, mais il y a des gens chez nous qui savent ça X ou alors l'enlèvement des sols qui sont disposés d'une façon sécuritaire conformément à la politique.

2170

2175

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Madame Loiseau, à quelle étape les promoteurs doivent vous présenter l'état de la qualité des sols pour obtenir l'autorisation? Est-ce que c'est à l'étape de la réalisation de l'étude d'impact ou bien si c'est à l'étape préalable à la construction dans la préparation des travaux de construction? À quelle étape normalement le promoteur doit vous soumettre ces données-là?

2180

Mme RENÉE LOISELLE :

C'est sûr que si on les a très tôt, on trouve ça avantageux, mais par contre ce n'est pas vraiment essentiel tant que l'excavation n'est pas sur le point de se faire et que le promoteur nous propose à ce moment-là des façons de disposer des sols. Si l'étude se fait par exemple en hiver, on comprend que c'est plus difficile à cette saison-là de faire la caractérisation. Et comme je vous dis, c'est essentiel au moment de donner les autorisations pour les excavations comme telles puisque c'est à ce moment-là qu'on veut savoir qu'est-ce qui va arriver aux sols excavés.

2185

2190

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce qu'on a des raisons de croire que la contamination pourrait être en profondeur? Est-ce que c'est des sols qui proviennent de zones -- est-ce que ce sont des déblais de sols contaminés? Est-ce que, à votre Ministère, on a de l'information à ce sujet-là, sur le site SB-8?

2195

Mme RENÉE LOISELLE :

2200 Bien, le SB-8 c'est pour *sedimentation bassin 8*, là, donc c'est quand le canal de
Beauharnois a été creusé, ces sols-là ont été déposés sur place. Ça pouvait provenir d'un peu
partout, donc on ne peut pas savoir le degré de contamination qu'il pouvait y avoir à ce moment-
là. On sait aussi qu'à l'époque, on était quand même beaucoup moins soucieux de
2205 l'environnement qu'aujourd'hui, donc on se fie sur les caractérisations qui sont faites, c'est-à-
dire qu'on demande au promoteur de prendre des échantillons, que ce soit des échantillons
composites, quelque chose qu'on considère qui est représentatif, et on regarde. On n'essaie
pas nécessairement de savoir d'où ça vient, on regarde les faits, qu'est-ce qu'il y a, et on réagit
en conséquence.

2210 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

D'accord. Merci, madame Loiseau.

LA PRÉSIDENTE :

2215 Madame Loiseau, par exemple dans l'éventualité où les sols seraient contaminés au
mercure, pour réaliser la décontamination, ça peut prendre quelle période de temps? Si je
regarde l'échéancier prévu par Hydro-Québec, ça pourrait signifier quoi?

2220 **Mme RENÉE LOISELLE :**

Dépendant du degré d'urgence de la chose. Si le promoteur est extrêmement pressé,
ce qu'il peut faire, c'est tout simplement enlever les sols, en disposer dans un lieu autorisé et les
remplacer par des sols propres. Ce n'est pas nécessairement une approche qu'on préconise
2225 puisqu'un sol, ça reste toujours un sol, ce n'est pas un déchet. On préfère une
décontamination. Mais on peut aller jusque là. C'est aussi une méthode qui peut être en
générale plus chère, moins chère; là, ça dépend des techniques de décontamination que je ne
connais pas pour le mercure.

2230 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que par exemple ces sols-là, s'ils étaient contaminés, pourraient être utilisés
pour faire les remblais prévus par le promoteur pour atténuer le bruit.

2235 **Mme RENÉE LOISELLE :**

Il faudrait que je vérifie, mais j'ai l'impression qu'en autant qu'ils sont en dessous du
critère pour l'usage industriel, ça serait possible. Si par contre on est au-delà du critère pour
l'usage industriel, ma compréhension de la politique c'est qu'il faudrait qu'ils soient éliminés, il
2240 faudrait qu'ils soient enlevés ou traités.

LA PRÉSIDENTE :

2245 Est-ce que vous pouvez nous fournir à la fois le critère pour les sites industriels et les règles qui s'appliquent à ce moment-là?

Mme RENÉE LOISELLE :

2250 Je peux faire ça pour demain probablement, madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'apprécierais. Je vous remercie, madame Loiseau.

2255 Écoutez, nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes, après quoi, j'accepterai les questions qui touchent des thèmes qui ne sont pas à l'étude ce soir.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

2260 REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

2265 Si vous voulez bien prendre place, nous allons poursuivre les travaux. Avant d'inviter le prochain participant, monsieur Prévost du ministère de la Santé, je crois vous avez une information complémentaire à nous transmettre.

M. CLAUDE PRÉVOST :

2270 Effectivement, madame la Présidente, juste une information complémentaire concernant la morpholine et les travailleurs. Évidemment, on parle d'exposition des travailleurs ici potentiellement à la morpholine et non pas à la nitrosomorpholine qui serait davantage créée lorsque le produit est rejeté dans l'environnement. Et les données qu'on a concernant la morpholine et les travailleurs indiquent effectivement que lorsqu'il y a exposition, il y a des effets
2275 possibles. Et les effets observés sont principalement des effets irritants, entre autres sur la cornée. Donc, c'est le genre de choses qu'on peut observer effectivement chez les travailleurs. Il faut qu'il y ait exposition par contre.

LA PRÉSIDENTE :

2280

Merci pour la précision.

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Jacques Ruelland.

2285

M. JACQUES RUELLAND :

Madame la présidente, messieurs les Commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

2290

Bonsoir, monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

2295

Bonsoir! J'espère que mes questions ne seront pas redondantes, j'ai été incapable d'être présent à la journée d'hier. Avant de poser mes questions, j'aimerais déposer un article de La Presse du 16 juin 2001 intitulé *Hydro-Québec veut redevenir un générateur d'emplois*, c'est une entrevue avec le président directeur général d'Hydro-Québec, monsieur Caillé, qui donne les orientations de la société.

2300

Ma première question porte sur le projet lui-même qui est privilégié pour rencontrer un problème d'équilibre entre l'offre, un problème temporaire d'équilibre entre l'offre et la demande aux environs de 2006, 2007. Le promoteur allègue qu'il doit privilégier une filière thermique puisque les centrales hydroélectriques en construction ne seront pas en production suffisamment rapidement pour rencontrer le resserrement entre l'offre et la demande à cette époque-là, à cette période-là.

2305

Alors, j'aimerais que le promoteur nous donne, nous fasse l'évaluation des alternatives à partir des données suivantes. Actuellement, il y a 1 600 MW de thermique, différents types de thermique dont dispose Hydro-Québec. Il y a Bécancour, il y a Tracy, il y a les centrales de turbines à gaz La Citière, Cadillac. Page 57 dans *L'Énergie au Québec*, on a tout une liste. Donc, c'est le double de la capacité recherchée. Il y a la centrale de Beauharnois, plus de 1 000 MW qui est dédié à l'exportation, il y a une ligne à courant continu qui exporte 2 000 MW à partir de la Baie James. Donc, on a plusieurs milliers de mégawatts qui permettent une certaine flexibilité.

2310

2315

Alors, je voudrais vous demander de demander au promoteur d'évaluer ou de nous donner son opinion technique sur la possibilité d'utiliser temporairement les moyens techniques à sa disposition, en termes de production hydroélectrique et en termes de production thermique, pour passer la période critique, supposément critique de 2006 et 2008, on ne le sait plus exactement là, puisqu'il y a 1 600 MW de thermique qui n'est pas utilisé.

2320

2325 Le premier volet de ma question c'est, je ne sais pas si on peut le savoir ce soir, mais est-ce qu'on peut demander au promoteur de nous dire quel est le facteur d'utilisation de chacune de ces centrales thermiques là depuis trois ans. La Citière, Cadillac, Bécancour, Tracy. Vous allez constater que c'est très faible là.

LA PRÉSIDENTE :

2330 Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

2335 Merci, madame la Présidente. Plusieurs éléments sont soulevés par l'intervenant, donc je vais les couvrir dans l'ordre. Dans un premier temps, effectivement, il faudrait que je vérifie le total, mais l'ordre de grandeur me semble juste au niveau des centrales thermiques mentionnées, soit Tracy, La Citière, Cadillac, et cetera.

2340 Effectivement hier -- je pense que c'était hier ou avant-hier, enfin je vais y revenir pour clarifier cette question. Ces centrales-là jouent un rôle précis dans le parc d'Hydro-Québec Production. Ce sont des centrales d'appoint, donc qui sont là pour rencontrer la fine pointe de la demande, donc qu'on va faire fonctionner quelques centaines d'heures, parfois un petit peu moins, parfois un petit peu plus, donc un nombre d'heures limité dans les 8 060 heures que compte une année, pour rencontrer donc la demande dans les moments de l'année où, en
2345 hiver, notre réseau est sollicité à son maximum.

La précision que j'aimerais apporter là-dessus, donc, c'est que ces centrales-là jouent ce rôle précis de rencontrer ces pointes. Ce ne sont pas des centrales dont le mandat est de contribuer à fournir de l'énergie dans le réseau. Et d'ailleurs, elles sont prévues à cette fin, les
2350 autorisations que nous avons.

Essentiellement si je prends, par exemple, des centrales comme La Citière ou Cadillac, qui sont des centrales, des turbines à gaz naturel, elles n'utilisent pas du gaz naturel comme combustible, elles utilisent du mazout numéro 2, dont le taux d'émissions, des différentes
2355 émissions atmosphériques dont il a été question cet après-midi, est beaucoup plus élevé. Et dans un deuxième temps également, l'économique de faire fonctionner ces équipements qui ont un rôle d'appoint ne se compare pas à celui d'un cycle combiné. Donc, on parle de taux d'émissions de gaz à effet de serre, de NO_x, de particules, et cetera, qui serait supérieur à celui du gaz naturel, de par la nature du combustible utilisé.

2360 Monsieur Vandal vous mentionnait dans sa présentation sur les gaz à effet de serre, présentation qui a été déposée, donc, que le gaz naturel est le combustible qui a le contenu de carbone le plus faible parmi les combustibles fossiles et qu'il y a un niveau presque inexistant de soufre et de fines particules également. Donc, ça c'est le premier élément de réponse que
2365 j'aimerais apporter.

2370 Donc, ces équipements-là ne sont pas disponibles pour fournir l'énergie que le Suroît
fournirait, on parle de 6.5 TWh. Deuxième élément d'information, les équipements, donc la
ligne dédiée à laquelle il est fait référence venant de la Baie James ou les groupes de
Beauharnois, nous avons également, à la demande de la Commission, déposé un document
qui indiquait l'étendue des engagements fermes que nous avons vers les marchés hors Québec,
qui sont essentiellement les engagements avec le Vermont, donc on parle d'un peu plus de 300
MW à long terme là-dessus. Ce sont les seules ventes qui se font systématiquement en tout
temps. Donc, il n'y a pas là de solution pour remplacer de l'énergie à long terme.

2375 Ce que nous avons également indiqué dans les discussions que nous avons eues hier
sur le justificatif, c'est qu'à partir de notre parc de production, nous nous assurons dans un
premier temps de rencontrer nos engagements fermes qui sont principalement, donc, notre
engagement en vertu du contrat patrimonial et nos futurs engagements. Et ce n'est que lorsque
2380 ces engagements sont rencontrés et que des nouvelles opportunités se présentent sur les
marchés aux alentours du Québec, que là nous rentabilisons la puissance disponible à l'intérieur
de notre parc pour participer à ces marchés-là.

2385 Donc, il n'y a pas là, dans notre parc de production, d'équipements qui sont dédiés en
tout temps à cette exportation-là, c'est une utilisation qui se fait selon la disponibilité, une fois
que nos engagements prioritaires sont rencontrés.

2390 Et pour un rappel encore une fois, étant donné que l'intervenant n'était pas là hier,
j'aimerais également rappeler le fait, en fait la réalité qui nous permet de pouvoir bénéficier de
ces opportunités-là, notamment le fait que par exemple entre l'hiver et l'été, il y a une différence
dans les besoins de notre premier marché, celui du Québec, qui peut représenter 10 à 15 000
MW qui deviennent disponibles, que nous rentabilisons, et nous avons discuté en détail hier X
j'imagine que ça va être disponible dans les minutes de la Commission X le fonctionnement
détaillé des marchés qui permet d'aller chercher des opportunités additionnelles de ce type-là.
2395 Voilà, madame la présidente.

M. JACQUES RUELLAND :

2400 Madame la présidente, je pense que ma question ne porte pas sur des considérations
financières, elle porte sur les considérations techniques. On allègue qu'il y a un problème
temporaire, auquel on propose une solution permanente extrêmement coûteuse et extrêmement
polluante. Là, on identifie plus de 5 000 MW avec une certaine flexibilité. Je suis bien conscient
que le 1 600 MW de thermique n'est pas conçu en base, si on fait exception des déclarations de
monsieur Vandal hier sur Tracy, 600 MW, je pense qu'il est nécessaire d'obtenir un
2405 argumentaire beaucoup plus sérieux, beaucoup plus fouillé sur les différentes possibilités
d'utiliser les capacités disponibles.

On a construit Bécancour il y a presque dix ans, qui n'a jamais été utilisée, 450 M\$. On
n'a jamais utilisé La Citière et Cadillac, avec je pense chacune une capacité de 150 MW. On a

2410 des exportations de *spot* qui peuvent être coupés temporairement. Je comprends que ça a des conséquences financières.

2415 Moi, ma question, c'est est-ce que le promoteur peut nous faire la démonstration claire et solide qu'il est absolument impossible d'affecter ces ressources techniques à la satisfaction des besoins internes pendant une période de deux ou trois ans en attendant la mise en service des équipements hydroélectriques.

2420 Le promoteur n'a pas fait cette démonstration-là et je ne vois pas pourquoi on examinerait un projet permanent, coûteux et polluant, sans avoir fouillé et fait la démonstration qu'il n'était pas possible d'utiliser une alternative temporaire à partir des équipements disponibles, sans parler de la gestion de la demande et de l'efficacité énergétique qui ne fait plus partie des moyens que la société d'État utilise.

2425 Alors, c'est très beau les discours, mais est-ce qu'on peut avoir un engagement du promoteur, ou une demande de la Commission formelle pour faire une analyse détaillée de toutes les ressources qui sont disponibles. Est-ce que Bécancour, par exemple, peut être utilisée 2 000 heures par année? Est-ce que Tracy peut être utilisée 5 000 heures par année? Je comprends que ça pollue, je comprends que c'est coûteux relativement aux coûts, mais c'est certainement moins coûteux que la construction d'une nouvelle centrale thermique de 8-900 MW à près de 600 M\$ ou plus. Et je crois qu'on devrait exiger cette analyse-là avant que la Commission se prononce sur le projet.

LA PRÉSIDENTE :

2435 Écoutez, monsieur Ruelland, cette question-là a été abondamment discutée hier et j'ai un peu de difficulté à comprendre que vous souhaitez -- en fait, la proposition que vous faites, c'est de remplacer pour un horizon de quatre, cinq ou six ans, le projet qui est proposé par de l'énergie qui est encore plus polluante qui vient de centrales qui, en fait selon les propos de monsieur Tall, polluent davantage. Alors, j'essaie de voir, est-ce que c'est uniquement l'aspect économique qui vous intéresse ou aussi l'aspect environnemental?

M. JACQUES RUELLAND :

2445 Madame la présidente, je pense que le promoteur peut facilement faire la démonstration
que la quantité de polluants émise pendant deux ou trois X je ne pense pas qu'on est rendu à
cinq, six ans pour faire le pont entre le moment où il y aura une certaine pression sur l'offre et
l'arrivée des centrales hydroélectriques prévues X je pense que la quantité de polluants qui sera
émise temporairement par des centrales qui sont effectivement beaucoup plus polluantes que
2450 les nouvelles technologies sera très inférieure à la somme totale des polluants sur la durée de
vie de la nouvelle centrale du Suroît si elle était construite. C'est clair, ça.

LA PRÉSIDENTE :

2455 Monsieur Tall, est-ce qu'il est possible de nous fournir l'information suivante, c'est-à-
dire, les quatre centrales que monsieur Ruelland vient de nous énoncer, est-ce qu'il est possible
de les utiliser non pas en pointe mais comme des centrales de base et quels seraient les niveaux
d'émissions de ces centrales-là pendant la période critique, là, qui pourrait être de deux, trois
ou quatre ans selon les scénarios.

2460 **M. MACKY TALL :**

Oui, madame la présidente, j'aimerais apporter des précisions sur ces deux éléments
que vous mentionnez. Dans un premier temps, donc, les limites ou les contraintes reliées à
l'utilisation de ces équipements dans un mode de base plutôt que de pointe, j'ai bien mentionné
2465 la considération financière tout à l'heure, mais ça n'était pas la principale mentionnée. Il y a des
contraintes bien nettes qui nous empêchent également de faire cette utilisation-là.

En premier lieu, ces équipements, dans les autorisations d'opération qu'elles ont
actuellement, ont des limites d'heures d'opération reliées notamment au fait qu'elles utilisent des
2470 combustibles qui ne sont pas des combustibles qui sont utilisés pour une opération en base, un
premier point.

Deuxième point, ce sont des équipements qui font partie de notre réserve, ce sont des
équipements de pointe et, comme vous le savez, nous avons des critères à rencontrer de
2475 réserve, ce sont des critères nord-américains finalement pour assurer, selon les circonstances
et les indisponibilités, les différents aléas qui affectent notre parc, que si un groupe existant
dans le parc n'est pas capable de fournir l'énergie, que nous pouvons partir ces équipements.
Ces équipements ne peuvent pas jouer ces deux rôles à l'intérieur de notre parc.

2480 Donc, il est évident que si on change leur mandat, il faudra quelque part qu'on en
invente d'autres pour venir jouer ce rôle-là. On ne peut pas se permettre, pour assurer la
rencontre de nos engagements fermes que nous avons X celui du contrat patrimonial en
particulier X nous ne pouvons pas nous permettre de prendre des risques à ce niveau-là.

2485 Troisième élément important, oui, il y a des projets hydroélectriques qui sont planifiés, nous en avons également parlé hier en détail, nous les avons listés, mais de la même manière que nous n'avons, madame la présidente, aucune certitude aujourd'hui quant à la réalisation du projet du Suroît, nous n'avons pas plus de certitude quant à la réalisation des autres projets hydroélectriques.

2490 Nous les souhaitons, c'est notre première filière et ce sont ces projets qui nous permettent, nous le pensons, d'apporter une contribution à la problématique des gaz à effet de serre. Nous allons consacrer tous les efforts nécessaires à le faire mais, de par la nature du processus environnemental et de l'évaluation qui va s'ensuivre, nous ne pouvons pas convertir ces solutions ou ces centrales à un niveau de pollution plus élevé avec une attente, que ce soit pour deux ou trois ans, et présumer à l'avance du délai dans lequel nous allons obtenir les autorisations des projets hydroélectriques et qu'ils vont être réalisés.

2495 S'ils ne sont pas réalisés, on peut se retrouver, à supposer que les autres problèmes, les autres contraintes que je vous ai mentionnées ne sont pas disponibles, à avoir à opérer ces équipements-là sur un terme plus long. Donc, madame la présidente, nous ne pensons pas que c'est un scénario réaliste.

2500 **LA PRÉSIDENTE :**

2505 Je comprends, monsieur Tall, que vous ne pensiez pas que ce soit un scénario réaliste, mais pour satisfaire à la demande de monsieur Ruelland, est-ce qu'il serait possible de nous dire le nombre d'heures d'émissions autorisées pour les centrales dont il est question, les taux de pollution par exemple qui sont émis par ces centrales-là et ce qui permettrait de voir, entre autres, les écarts entre, bon, en fait la question de monsieur Ruelland et les possibilités des technologies qui sont à votre disposition.

2510 **M. MACKY TALL :**

2515 Madame la présidente, nous allons faire des vérifications et vous amener cette information. Nous n'en disposons pas maintenant, mais je pense que nous pouvons la trouver d'ici demain. J'aimerais apporter une autre clarification importante.

2520 C'est que le projet du Suroît, comme il a été abondamment expliqué également, arrive effectivement dans une fenêtre où nous n'avons pas -- je me répète là-dessus, si nous avions la possibilité de faire un projet hydroélectrique de 800 MW avec mise en service en 2006, nous n'aurions pas de discussion sur le Suroît actuellement. Notre premier choix est clair, ça n'était pas une option disponible, donc nous proposons la meilleure alternative qui est à notre disposition pour remplacer celle-là. Et il faut revenir au fait que la raison pour laquelle nous voulons ajouter cet équipement dans cet horizon, c'est que la croissance est en demande à ce moment. Donc, si le projet du Suroît était réalisé, il rencontrerait une demande pas temporelle mais à long terme, et les ajouts futurs seraient pour des croissances futures dans la mesure où elles se matérialisent.

2530 **M. JACQUES RUELLAND :**

Madame la présidente, je viens de découvrir que c'est une centrale qui satisfait des besoins permanents à long terme, c'est pas du tout la justification évoquée par le promoteur. Le promoteur dit qu'il doit privilégier une filière thermique parce qu'il ne peut pas mettre en service des équipements de production hydroélectriques suffisamment rapidement pour franchir la fenêtre dont le promoteur parle. Et là, tout à coup, il nous sort un autre argument.

Moi, c'est pas compliqué ma question, c'est une question d'analyse coûts/bénéfices. Quelle est la combinaison de moyens thermiques, hydroélectriques et de réduction d'exportation le moins coûteux, le moins polluant qui permettrait de franchir la période critique. Est-ce que c'est 30 % de thermique, 45 % d'hydraulique et 20 % de réduction d'exportation? Quelle est la combinaison optimale X ils ont des ingénieurs, ils ont des économistes qui sont capables de calculer ça X qui permettrait de fournir l'équivalent de 800 MW, 6.5 TWh, pendant deux ou trois ans en attendant X c'est ce qu'il allègue X que les centrales hydroélectriques vont entrer en service.

Si c'est pas trois ans, ça sera quatre ans, mais quelles sont les conséquences en termes de pollution et en termes financiers par rapport au coût financier du projet et par rapport à la pollution totale globale cumulative à long terme sur la durée de vie de la centrale. C'est une petite analyse économique très simple qui devrait déjà avoir été fournie à la Commission, comme alternative au projet. On propose une solution permanente à un problème temporaire.

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, monsieur Ruelland, ma compréhension des propos qui ont été tenus hier n'est pas à l'effet qu'après 2006, la centrale proposée du Suroît ne serait plus nécessaire parce que des centrales hydroélectriques seraient en opération.

Et j'apprécierais, Monsieur Tall, est-ce que vous êtes en mesure -- est-ce que ma lecture est bonne ou elle est fausse?

M. MACKY TALL :

Elle est bonne, madame la présidente.

M. JACQUES RUELLAND :

2570 Madame la présidente, si vous examinez tous les documents du promoteur, vous allez constater que toutes les déclarations officielles du promoteur sont à l'effet qu'elle privilégie la filière hydroélectrique. Tous les documents. Et que dans les circonstances et pour faire face à une situation critique qui les amène à proposer une filière thermique dont la construction est plus rapide que la mise en service. C'est toute leur littérature qui...

LA PRÉSIDENTE :

2575 Écoutez, monsieur Ruelland, j'ai demandé à Hydro-Québec de nous fournir de l'information, j'apprécierais que vous passiez à votre deuxième question.

M. JACQUES RUELLAND :

2580 Merci. Est-ce qu'on va avoir une étude en bonne et due forme sur la question?

LA PRÉSIDENTE :

2585 J'ai fait une demande à Hydro-Québec, alors Hydro-Québec va la déposer.

M. JACQUES RUELLAND :

2590 Merci, madame la présidente. Je voudrais revenir comme deuxième question sur les questions de rentabilité et d'augmentation de tarif découlant entre autres du projet. Il y a deux jours, j'ai soulevé la question des conséquences tarifaires et des conséquences sur les dividendes d'un projet dont le prix de revient est le double du critère qui avait été reconnu préalablement, de 3 cents à 6 cents.

2595 Le promoteur vous a dit que les augmentations de tarif qui surviendraient après 2004, les demandes d'augmentation de tarif devant la Régie ne reflétaient qu'une demande visant à couvrir l'inflation. C'est bien ce qui a été dit il y a deux jours?

2600 Maintenant, si vous consultez le plan de développement stratégique DA-4, à la page 54, ainsi qu'une déclaration qui a été faite dans La Presse du 11 juillet 2002, que je vous résume : Hydro-Québec affirme que la distribution de l'électricité est une activité déficitaire qui a enregistré des pertes de 525 M\$ en 2001. Un des objectifs d'Hydro est de réduire le déficit de moitié à l'horizon de 2006.

2605 Donc, j'aimerais savoir quelles sont les conséquences tarifaires en termes d'augmentation parce qu'on parle dans le document de 2002-2006, dans le Plan stratégique, d'augmentations successives en 2004, 2005 et 2006, de manière à réduire le 525 M\$ de 50 % à l'horizon 2006. Là, on ne parle plus d'une augmentation pour couvrir l'inflation. Alors, quelle est

2610 l'implication tarifaire de la rentabilisation d'Hydro-Québec Distribution, incluant, disons, l'augmentation d'un prix de revient qui passe de 3 cents à 6 cents, qui est le prix du projet là.

LA PRÉSIDENTE :

2615 Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

2620 Madame la présidente, j'aimerais en réponse à la question apporter une clarification sur le processus de fixation des tarifs de distribution, qui est un processus premièrement sous l'égide de la Régie de l'énergie et qu'il s'agit ici d'un projet de production.

2625 Quant à un impact ou un lien direct entre les coûts du projet du Suroît et des tarifs de distribution, je pense qu'il faut rappeler dans un premier temps le fait que dans le cadre du contrat patrimonial, l'engagement de 165 TWh qu'Hydro-Québec Production doit livrer au distributeur pour desservir le marché du Québec est à un tarif fixe et fixé par la loi de 2,79 4 par kilowattheure. Donc, il n'y a aucun autre projet qui va avoir un impact sur celui-là.

2630 Et j'aimerais rappeler dans un deuxième temps que pour les ajouts additionnels pour les besoins du distributeur au-delà du 165 TWh, ils se feront par le biais d'appels d'offres où les sources les plus compétitives seront retenus. Et par la suite, selon le cas, les augmentations tarifaires, l'augmentation à l'inflation est une indication d'intention qui a été faite publiquement par Hydro-Québec Distribution. Donc, l'indication de l'ajustement au-delà du gel tarifaire actuel d'une augmentation à l'inflation est une indication d'intention qui a été faite par le distributeur, mais qui va être soumise au processus réglementaire de la Régie de l'énergie avant que toute
2635 modification ne soit apportée au tarif.

M. JACQUES RUELLAND :

2640 Madame la présidente, il est d'intérêt public de savoir pourquoi le promoteur propose un projet dont le prix de revient est le double du barème retenu au cours des dernières années, qui va éventuellement X que ça soit devant la Régie en 2004, en 2005 ou en 2006 ou en 2008 X qui va être passé aux consommateurs québécois. Donc, comment peut-on justifier un projet de 6 4 le kilowattheure pour la consommation supposément au Québec, et quelles sont les implications tarifaires que ça va avoir. C'est clair que ça va se discuter devant la Régie.

2645

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall a répondu à votre question.

2650 **M. JACQUES RUELLAND :**

Est-ce que vous êtes satisfaite de la réponse?

LA PRÉSIDENTE :

2655

Écoutez. J'essaie de voir, il y a d'autres alternatives, bien sûr, à la production de l'électricité. Ces autres alternatives-là ont aussi des coûts. Alors, la Commission va examiner les impacts des uns par rapport aux autres. Alors, je vous remercie, monsieur Ruelland.

2660

M. JACQUES RUELLAND :

C'est moi qui vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2665

J'inviterais monsieur Jean Morrissette.

Maintenant, j'apprécierais qu'on attende de voir l'heure à laquelle les présentes inscriptions seront terminées, où les gens auront posé leurs questions, avant d'autoriser à en accepter d'autres.

2670

M. JEAN MORRISSETTE :

Madame la présidente, rebonsoir. Ma première question, je voudrais savoir quelle est la consommation annuelle d'énergie par les alumineries au Québec en 2001, consommation annuelle d'énergie, et quel est le coût moyen payé par ces alumineries. La deuxième partie de la question, de la même question, c'est en 2006, au moment où la centrale du Suroît va entrer en action, quelle sera la consommation projetée avec déjà X je pense qu'il y a déjà des octrois pour de nouvelles alumineries X quelle sera la consommation annuelle d'énergie par les alumineries, et quel sera, si c'est possible, quel sera le coût prévu pour cette consommation.

2675

2680

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, vous me demandez deux questions dans une. Oui? Vous me demandez deux questions dans une?

2685

M. JEAN MORRISSETTE :

Bien, je dirais que ça fait partie de la même, c'est pour nous aider à voir...

2690

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez...

2695 **M. JEAN MORRISSETTE :**

Bien, écoutez, les octrois ont déjà été faits mais, disons, je pourrais passer ma question à quelqu'un d'autre s'il veut bien la poser.

2700 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Tall, est-ce que vous pouvez répondre?

2705 **M. MACKY TALL :**

Madame la présidente, je n'ai pas cette information avec moi au niveau de la consommation. Donc, est-ce que c'est quelque chose que je peux rechercher et...

2710 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous êtes en mesure de trouver l'information, j'apprécierais.

2715 **M. MACKY TALL :**

Oui. Je pense être en mesure de la trouver, je pense que c'est du domaine public. Et pour la tarification, je vais vous revenir également mais, bon, le tarif *L+ étant le tarif public qui s'applique aux nouvelles consommations de grand volume, qui s'applique à ce type d'installations, donc, la même chose, je devrais être capable de fournir cette information demain.

2720

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

2725 **M. JEAN MORRISSETTE :**

Est-ce que vous considérez que mes questions sont terminées?

2730 **LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez, ça a été bref, je vous fais grâce, vous pouvez en poser une deuxième.

M. JEAN MORRISSETTE :

2735 Je vous remercie. Ma deuxième question s'adresse au ministère des Ressources naturelles. Je voudrais savoir, qu'on m'explique un peu comment on fait au Québec des octrois sur l'exploitation du potentiel hydroélectrique. Comment on fait les -- un peu comme les concessions, les concessions forestières, minières, et cetera; comment ça se passe l'octroi de terrain pour l'exploitation du potentiel hydroélectrique.

2740

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Guay?

2745

M. MICHEL GUAY :

2750

La Loi sur le régime des eaux édicte la manière de fonctionner. L'article important, c'est l'article numéro 3. Je pourrais donner une copie de cet article-là demain après-midi parce que la Loi sur le régime des eaux a quand même plusieurs articles, mais ils ne sont pas nécessairement pertinents à la question posée.

2755

C'est ça, la cession de forces hydrauliques X premièrement, les forces hydrauliques qui appartiennent à l'État X est prohibée sous réserve de l'article 32 de la Loi sur Hydro-Québec. Hydro-Québec a préséance sur ces ressources-là. Mais toutefois, l'allocation de forces hydrauliques, on parle d'allocation parce qu'il y a quand même des redevances qui sont payées, il y a un système de redevances X l'entreprise privée, si on lui alloue une rivière, a des redevances à payer au gouvernement X est nécessaire à un endroit donné.

2760

Puis il y a des règles selon la puissance allouée. Au-dessus de 50 MW, c'est un peu plus compliqué, ça doit être autorisé par une loi. Inférieur à 50 MW, c'est effectué, autorisé selon les conditions fixées par le gouvernement. Donc, on parle alors de décret. Ça fait que c'est le gouvernement qui détermine les manières de procéder, les conditions particulières.

2765

Il y a actuellement un appel d'offres pour la petite hydraulique. Il y a des informations qui sont disponibles sur le site du MRN, site internet, une adresse facile, c'est www.mrn.gouv.qc.ca. Il y a les explications de quelle est la procédure pour les appels d'offres pour les quelques rivières qui ont été identifiées, un potentiel... De mémoire, j'ai des petites notes là-dessus, je m'attendais à avoir une question.

2770

On parle de 9 sites pour 69 MW que, actuellement, il y a un appel d'offres qui a été lancé par Hydro-Québec Production. Les soumissionnaires à l'appel d'offres, ça doit être connu d'ici novembre 2002. Ça fait que selon les programmes prévus, ça varie un petit peu mais avec l'adresse internet, le lien qu'il y a avec l'achat de petite hydraulique, ça donne beaucoup d'information. Je pourrais faire sortir peut-être quelques pages aussi demain, là, internet, les pages principales qui expliquent ces informations-là.

2775

Monsieur Morrissette avait également une question à la fin de l'après-midi, c'est peut-être le moment d'y répondre? C'est une question qui se répond facilement.

2780 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y. Allez-y.

2785 **M. MICHEL GUAY :**

Bien, il avait deux questions, une plus facile et une plus difficile. Je vais commencer par la facile. La question était la capacité des centrales privées sur la Côte-Nord, c'est 422 MW. Au Saguenay-Lac Saint-Jean, 2 941 MW. Il y a quand même des joueurs importants au Saguenay-Lac Saint-Jean, dont Alcan.

2790

Ces données sont également disponibles sur le site internet du ministère des Ressources naturelles, c'est un site qui permet, pour les propriétaires privés, de connaître par rivière, par région, par entreprise, on peut, en cliquant on peut avoir les renseignements, faire une recherche assez intéressante. On a également la puissance et la mise en service de ces installations-là.

2795

Il y avait une deuxième question, c'est sur le projet d'entente sur les Innus. J'ai pas eu malheureusement l'information, demain matin, j'espère avoir certaines informations; je vous donnerai les informations qui sont publiques. Mais ça reste un projet d'entente. D'entente finale à ce que je sache, à moins qu'il ait été signé ce soir, je n'en ai pas entendu parler.

2800

LA PRÉSIDENTE :

Alors, ça répond à vos questions?

2805

M. JEAN MORRISSETTE :

J'aimerais avoir une précision sur la deuxième question que j'ai posée ce soir.

2810 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

M. JEAN MORRISSETTE :

2815

De la part de monsieur Guay. Il disait dans la loi ou dans la politique d'octroi, il disait que la société d'État a préséance sur les octrois pour l'exploitation du potentiel hydroélectrique. Est-ce que je peux comprendre -- je demande, est-ce qu'il y a des droits acquis ou est-ce qu'une situation hypothétique en cas de besoin -- par exemple, il a mentionné des chiffres pour le potentiel hydroélectrique exploité par des exploitants privés au Saguenay-Lac Saint-Jean de la valeur de 2 500 MW. Est-ce que c'est possible théoriquement que la société d'État exerce ses droits là-dessus et qu'elle utilise ce potentiel hydroélectrique pour les fins de la population du Québec.

2820

LA PRÉSIDENTE :

2825

Monsieur Guay?

M. MICHEL GUAY :

2830

Hydro-Québec Production achète quand même de l'hydraulique, des forces de plusieurs de ces installations-là. Il y a quand même des contrats qui sont signés avec ces entreprises-là, ça fait que ça prend des motifs pour mettre fin à ces contrats. C'est prévu, il y a certaines procédures prévues, mais avant de casser un contrat, il faut vraiment, il faut vérifier si on en a vraiment besoin, il faut regarder les conséquences.

2835

M. JEAN MORRISSETTE :

Juste...

2840

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

M. JEAN MORRISSETTE :

2845

Je me demande si monsieur Guay -- moi je parlais d'octroi sur un potentiel, sur un territoire. Monsieur Guay me parle de contrats, donc, et déjà existants. Là, je parle d'une situation hypothétique où... bon, on parle hypothétique mais c'est quand même dans le cadre de la justification du projet, on veut une centrale de second choix. Je demande théoriquement, donc, est-ce que le gouvernement ou le ministère de l'Environnement a le droit de révoquer des octrois sur un terrain ou un territoire où on exploite le potentiel hydroélectrique.

2850

LA PRÉSIDENTE :

2855

Peut-être que monsieur Guay peut préciser, mais ma compréhension de la réponse qu'il a donnée, c'est qu'il y a la question des octrois, mais une fois que l'autorisation d'utiliser le potentiel hydroélectrique a été donnée, il y a un contrat qui est signé si ma compréhension...

2860

M. MICHEL GUAY :

Bien, avec le contrat, il y a quand même des procédures d'autorisation là.

LA PRÉSIDENTE :

2865

Oui, oui.

M. MICHEL GUAY :

2870

Il faut vérifier le point de vue environnemental là. Pourquoi est-ce qu'on alloue une rivière, que le lendemain matin le barrage se construit, là, il y a des procédures selon les capacités installées, est-ce qu'on a des études d'impact ou non, est-ce que le BAPE est là ou non. Parce qu'il y a quand même des petites hydrauliques là-dedans, là, il y en a que c'est des projets inférieurs à 1 MW, dépendamment de la rivière et des besoins.

2875

M. JEAN MORRISSETTE :

Oui, j'imagine qu'avec 2 500 MW, ça fait beaucoup de 50 MW, mais enfin. J'ai eu des précisions et j'espère que la Commission en a eu aussi.

2880

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2885

J'inviterais maintenant monsieur Xavier Daxhelet. Bonsoir Monsieur Daxhelet!

M. XAVIER DAXHELET :

2890

Bonsoir, madame la Présidente. Donc, je représente d'abord le Parti vert du Québec, qui est un parti politique qui est récemment formé et qui vise la promotion du développement durable comme projet de société. Donc, j'aurais plusieurs questions, enfin deux que je vais poser.

LA PRÉSIDENTE :

2895

Oui, deux.

M. XAVIER DAXHELET :

2900

Évidemment. Mais face à ce que je lis dans le plan des changements climatiques, qui est le plan normalement fait par le gouvernement, j'ai beaucoup de questions face à ça parce que, ce qu'on nous dit ici comme action que le gouvernement veut faire pour régler un des problèmes des changements climatiques qui, d'après moi X et pas seulement moi, je pense plusieurs personnes X c'est quand même un des problèmes les plus dangereux actuels même pour l'humanité. Et donc, on lit ceci :

2905

Le gouvernement du Québec entend favoriser les énergies renouvelables pour satisfaire la demande des marchés.

2910

Et juste en lisant la première ligne du paragraphe, la première phrase du paragraphe, on nous dit:

Le développement de la ressource hydroélectrique, et de façon complémentaire, les autres formes d'énergie renouvelable, éoliennes, biomasse, demeurera au cours des prochaines années la priorité du gouvernement pour satisfaire la demande d'électricité des marchés.

2915

C'est quand même -- je trouve que c'est un très beau texte, une très belle parole, mais je vois qu'on fait exactement le contraire. Et ce n'est pas la première fois parce que je remarque aussi, on nous dit de favoriser le transport collectif et on n'arrête pas de construire des autoroutes, mais ça c'est une autre chose.

2920

Alors, là, je comprends un peu mal la justification. J'étais pas là hier, donc je pouvais pas poser cette question là-dessus.

2925

Malgré le fait que selon même un guide ici de comparaison environnementale *Les options de production d'électricité*, qui est fait par Hydro-Québec, on lit que, en fait si on faisait un parc éolien, on aurait point de vue émanation de gaz de CO₂, d'équivalent de CO₂, un gain 50 fois, 55 fois meilleur avec un parc éolien.

2930

On nous dit que par rapport aux précipitations acides, surtout du SO₂, on nous dit que aussi des éoliennes sont cinq fois plus performantes au point de vue des émissions que justement les centrales au gaz à cycle combiné. En plus, on parle même de rendement énergétique, le fait de rapport entre l'énergie investie pour construire ou entretenir la centrale et puis l'énergie en tant que telle qu'elle produit. Et en plus, les éoliennes, d'après même les textes d'Hydro-Québec, les études d'Hydro-Québec, est de 2.5 fois supérieur l'éolien que la centrale.

2935

LA PRÉSIDENTE :

2940 Est-ce que vous pouvez poser votre question?

M. XAVIER DAXHELET :

2945 Oui, je sais, je sais. Justement, face à tout ça, en plus avec, paraît-il que le gouvernement du Canada offre, par rapport aux énergies éoliennes, des subventions de .8 à 1.2 4 le kilowattheure pour des promoteurs pour pouvoir... Alors, pourquoi, avec tous ces -- et de plus, maintenant la production éolienne revient à peu près au même prix, à 6 4 le kilowattheure, et ça c'est même sans les subventions.

2950 Alors, ce que je veux savoir, c'est pourquoi et qui a cette décision, pourquoi on ne parle jamais d'éolien alors que d'autres pays veulent avoir jusqu'à 15 %, ici on a .2 %. Pourquoi alors, dans un pays où est-ce qu'il y a autant de potentiel, on néglige un type d'énergie qui est aussi, aussi écologique dans le fond, pourquoi?

2955 **LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez, Monsieur Daxhelet, je vais demander à monsieur Tall de répondre brièvement à cette question. Je vous rappellerai qu'hier soir on en a discuté abondamment.

2960 **M. XAVIER DAXHELET :**

Oui, mais je n'étais pas là.

LA PRÉSIDENTE :

2965 Mais vous pourrez le lire dans les transcriptions, dans les verbatims des séances qui seront disponibles.

M. XAVIER DAXHELET :

2970 La semaine prochaine.

LA PRÉSIDENTE :

2975 Oui.
Alors, monsieur Tall.

M. MACKY TALL :

2980 Merci, madame la présidente, je vais essayer de répondre le plus brièvement possible, bien que de nombreux points aient été soulevés par l'intervenant.

 J'aimerais rappeler dans un premier temps, au niveau de la justification du projet qui est proposé ici, le projet du Suroît, qui est de rencontrer un besoin d'énergie en base toute l'année, qui est la caractéristique de la demande qui est en croissance au Québec et la caractéristique des futurs appels d'offres du distributeur, et là-dessus, donc, j'aimerais rappeler le fait que les énergies ne sont pas comparables à ce niveau étant donné que l'éolien, qui a effectivement les qualités soulevées par l'intervenant, est une énergie complémentaire mais qui n'est pas disponible tout le temps. Donc, je n'irai pas plus loin là-dessus, c'est quelque chose qui a été évoqué en détail hier.

 Deuxième élément d'information, j'aimerais également rappeler le fait qu'Hydro-Québec Production, Hydro-Québec et également le gouvernement X je ne veux pas parler pour le gouvernement qui a des représentants ici X mais Hydro-Québec Production est ouvert à cette filière-là. Elle est, Hydro-Québec Production est l'un des plus importants acheteurs d'énergie éolienne au Canada actuellement.

 Nous avons de plus dans notre plan stratégique un engagement d'acheter jusqu'à 1 000 MW au cours des dix prochaines années. Et au-delà de celui-là, nous avons mentionné clairement hier, enfin, monsieur Vandal a mentionné clairement le fait qu'au-delà de ces engagements, nous avons récemment signé des contrats avec des promoteurs, des développeurs d'énergie éolienne. Nous avons beaucoup de discussions et nous allons en acheter autant qu'il va nous venir dans les conditions que l'intervenant indique.

 Sauf que la précision qui a été mentionnée, c'est que malgré les incitatifs proposés et le commentaire de l'intervenant sur le fait que c'est une énergie qui est maintenant à 6 ¢, de façon concrète lorsque nous nous asseyons pour acheter cette énergie qui n'a pas la même caractéristique, la même qualité que l'énergie ferme offerte par le Suroît, le niveau de prix demandé par les promoteurs pour les réaliser ne sont pas celle-là. Donc, j'aimerais rappeler ici ce qui a été mentionné hier en détail, c'est que nous sommes ouverts à en acheter autant qu'on va nous en amener, à cause des qualités qui ont été mentionnées.

M. XAVIER DAXHELET :

 Pourquoi certains pays arrivent quand même à avoir un taux de pourcentage de 15 %, comme le Danemark ou l'Allemagne qui est un gros pays quand même, alors que nous, on est incapables ou il n'y a aucune volonté de le faire? Pourquoi?

M. MACKY TALL :

 Et là-dessus, je voudrais revenir également sur cet élément qui a été discuté hier, si vous me le permettez, madame la présidente, qui est de mentionner en passant qu'en

3025 Allemagne on ne paye pas 2,79 ¢ par kilowattheure. Donc, il faut être prudent dans les comparaisons lorsqu'on regarde la composition du parc énergétique et du coût de production d'électricité. Et nous avons ici des tarifs qui sont à certains niveaux, on en a parlé un peu plus tôt, il y a un certain gel tarifaire. Et il y a une intention d'Hydro-Québec, qui a été annoncée, de maintenir une stabilité tarifaire à long terme.

M. XAVIER DAXHELET :

3030

Je veux juste préciser. Si je comprends bien, le gros, en fait l'empêchement de faire du éolien, c'est en grande partie à cause de la tarification de l'électricité. C'est au point de vue...

M. MACKY TALL :

3035

Madame la présidente, j'aimerais préciser que nous ne voyons pas d'empêchement d'éolien. Nous en faisons déjà, nous l'encourageons, et nous allons le prendre au rythme où il va se développer et nous venir dans les conditions identifiées.

3040

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Daxhelet?

M. XAVIER DAXHELET :

3045

Oui oui, bien, ça va... je pense qu'on va faire avec.

LA PRÉSIDENTE :

3050

Alors, votre dernière question?

M. XAVIER DAXHELET :

3055

Oui, ma dernière question, justement, c'est un peu relié à ce sujet-là parce qu'il faut dire qu'aussi au Québec on a -- l'éolien, je sais très bien que c'est pas quelque chose de fiable parce que les vents sont, bon, sont ce qu'ils sont, donc il y en a des fois et il y en a pas. Donc, c'est sûr que c'est quelque chose de pas très continu. Sauf qu'au Québec, on a quand même l'avantage justement de jumeler une énergie, donc l'éolien, avec une énergie hydroélectrique à cause des gros barrages. Donc, en fait on peut stocker lorsqu'il y a du vent en quantité par rapport à la demande, on peut stocker cette énergie-là dans d'autres types d'énergie dont l'hydroélectrique.

3060

Alors, moi j'aimerais ça savoir d'ailleurs quel est l'état de ces barrages qui sont dans le Nord; est-ce qu'ils auraient pas besoin peut-être d'un coup de main pour pouvoir les remplir? Quel est l'état de niveau d'eau dans ces barrages-là?

3065

M. MACKY TALL :

3070 C'est une question qui a également été discutée hier et la réponse, madame la présidente, est que l'état de nos réservoirs se porte bien.

LA PRÉSIDENTE :

3075 Alors, ça va, Monsieur Daxhelet? Je vous remercie.

J'inviterais maintenant monsieur John Burcombe. Bonsoir Monsieur Burcombe!

M. JOHN BURCOMBE :

3080 Bonsoir, madame la présidente. Premièrement j'aimerais que -- je ne sais pas si c'est à moi à les déposer ou demander qu'Hydro-Québec dépose une de ses propres publications. En effet, ça s'appelle *Hydro-Contact* et c'est le dépliant qui a été envoyé à tout le monde avec leur facture d'électricité, et c'était le dernier numéro, le numéro 30, pour juillet-août 2002. Et là-dedans, on parle de grande production et de petites émissions. Et là-dedans, on trouve une
3085 tarte de répartition des sources d'approvisionnement.

Et j'aimerais qu'on explique pourquoi on y trouve le charbon pour ,85 %. Alors, est-ce que ça c'est parce qu'on achète de l'électricité des États-Unis ou comment cette source d'énergie apparaît dans la tarte de sources?

3090

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

3095

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, il va me faire plaisir de répondre à la question un fois que j'aurai pris connaissance du document.

3100 **M. JOHN BURCOMBE :**

Vous voulez le regarder?

3105 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. MACKY TALL :

3110

Madame la présidente, là-dessus, je pense X sujet à vérification X que les sources, ce sont les approvisionnements qui nous proviennent du Nouveau-Brunswick, approvisionnements auxquels il a été fait référence hier, qui sont des approvisionnements à long terme, qui sont en place déjà depuis plusieurs années puisque, comme vous le savez, nous n'avons pas de charbon dans notre parc de production.

3115 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur Burcombe?

3120 **M. JOHN BURCOMBE :**

Alors, il y a une concordance à faire en effet entre ce qui est produit dans ce dépliant et l'information que le ministère des Ressources naturelles nous a fournie aussi hier dans DB-34 où, en effet pour la même année, 2001, on dit vraiment qu'il y a pas de charbon, mais le pétrole et gaz est pour 4 % par rapport au thermique de seulement 1.76 %. Il y a des vérifications à faire pour faire que -- je crois que les deux bilans devraient être les mêmes.

3125

M. MACKY TALL :

3130

Madame la présidente, si vous le permettez, la piste pour effectuer la clarification, c'est que le document ici fait référence aux approvisionnements d'Hydro-Québec. Et je n'ai pas le document en mémoire, mais je me doute que le document du gouvernement auquel il est fait référence parle plutôt des moyens de production, des équipements de production d'Hydro-Québec.

3135

Et donc, comme nous l'avons expliqué hier, dans l'ensemble de la production qui nous est disponible sont inclus nos équipements de production mais également nos achats qui nous viennent en quantité importante, notamment de Churchill Falls, et dans une plus petite mesure du Nouveau-Brunswick. Donc, je pense que c'est là qu'on peut trouver l'explication dans l'écart.

3140

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais juste vérifier auprès de monsieur Guay. Est-ce qu'il s'agit bien d'éléments différents, en fait, tel que vient de l'énoncer monsieur Tall?

3145

M. MICHEL GUAY :

L'explication de monsieur Tall est exacte. Les tableaux fournis, c'est les sources d'énergie ou de combustible utilisé par province. Le Québec, on n'utilise pas de charbon. Mais si on parle d'un bilan global d'une province à l'autre, on pourrait peut-être -- je ne sais pas, c'est peut-être ça que monsieur Burcombe veut en venir là. Mais c'est ça, au Québec, il n'y a pas de charbon utilisé sur le territoire du Québec pour produire de l'électricité.

3150

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

3155

M. JOHN BURCOMBE :

Mais ça se trouve très bien dans les sources d'approvisionnement d'Hydro-Québec, et cette électricité est bien utilisée au Québec. C'est ça? Et relié à ça, j'aimerais bien connaître comment on comptabilise les gaz à effet de serre de ces sources. Si une source est à l'extérieur du Québec et l'électricité est consommée au Québec, est-ce que la production de gaz à effet de serre est comptabilisée à la source ou à la pointe d'utilisation?

3160

3165

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Banville, est-ce que vous êtes en mesure de répondre à cette question?

3170

M. JEAN-FRANÇOIS BANVILLE :

Généralement, les émissions de gaz à effet de serre sont calculées sur une base par exemple provinciale. Si on veut faire un bilan par exemple d'une société comme Hydro-Québec, bien, évidemment, il faut regarder ça de façon plus large et voir les approvisionnements pour voir quels sont évidemment ces impacts au niveau des changements climatiques.

3175

LA PRÉSIDENTE :

Si je comprends bien votre réponse, ce qui veut dire que les approvisionnements qui viennent du Nouveau-Brunswick ou d'ailleurs et qui proviennent de sources qui émettent des gaz à effet de serre devraient être comptabilisés dans les émissions d'Hydro-Québec.

3180

M. JEAN-FRANÇOIS BANVILLE :

3185 Oui. Ça dépend toujours des fins qu'on veut en tirer. Pour nous, à Environnement
Canada, on comptabilise les émissions de gaz à effet de serre par province. Donc, on ne
regarde pas les flux énergétiques interprovinciaux, d'accord? Mais dans le cadre d'un bilan qui
est effectué sur une société qui fait affaire avec l'extérieur, évidemment, bien ça doit être
considéré.

3190

M. MACKY TALL :

3195 Madame la présidente, si vous le permettez, j'aimerais apporter une clarification
additionnelle. Je viens de prendre connaissance du document, donc évidemment pour donner
l'image la plus complète, j'aimerais également préciser que la nature du contrat
d'approvisionnement que nous avons avec le Nouveau-Brunswick est plutôt de type
approvisionnement d'appoint, ponctuel, mais encore une fois sujet à vérification, parce que je
regarde ici les pourcentages, et le pourcentage alloué à l'hydroélectricité est de 93,97 %, qui se
rapproche de la capacité du pourcentage du parc hydroélectrique en puissance, en mégawatts
3200 et non en énergie. Donc, à ce niveau-là, c'est une comptabilisation, c'est une photo de
l'ensemble des moyens d'approvisionnement sur une base de puissance de mégawatts.

3205 Mais donc, par rapport à la question posée par l'intervenant, que selon qu'on fait appel
ou non à cette source d'approvisionnement donc du Nouveau-Brunswick pour un nombre limité
d'heures ou pour un nombre important d'heures, ce profil va également changer, cette
contribution-là.

LA PRÉSIDENTE :

3210 Vous nous avez dit: sous réserve de vérification. Est-ce que vous pourrez nous
confirmer les propos que vous venez de tenir?

M. MACKY TALL :

3215 Bien sûr, demain, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Alors?

3220

M. JOHN BURCOMBE :

3225 Madame la présidente, j'aimerais qu'on nous fournisse cette information par écrit, qu'on
décortique très bien la situation, pourquoi le charbon est là et d'où ça vient, et c'est quoi la
différence entre la répartition des sources selon Hydro-Québec et celle du gouvernement du
Québec. Parce que c'est pas clair pour moi sans qu'il y ait un document écrit.

LA PRÉSIDENTE :

3230 Alors, monsieur Tall, ça va être possible de le fournir de façon écrite?

M. MACKY TALL :

Oui, madame la présidente.

3235

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Ça vous convient, Monsieur Burcombe?

3240

M. JOHN BURCOMBE :

D'accord. Il y a un autre point plutôt de clarification. Hier, on a discuté l'appel de propositions et les soumissions d'Hydro-Québec. C'est dans le document DA-5 où on mentionne qu'Hydro-Québec a soumis 400 MW de source hydraulique avec réservoir et 200 MW au fil de l'eau provenant, si je comprends bien, de la région de Radisson, dans la Municipalité de Baie James. Est-ce qu'Hydro-Québec peut nous préciser exactement quelles centrales sont visées étant donné que la Régie de l'énergie, ils demandent spécifiquement les sources, les centrales visées. Ça, c'est ma demande.

3245

3250

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

3255

Madame la présidente, la réponse est dans le document que nous avons déposé à votre demande, qui liste la série de projets qui ont participé à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, donc qui est disponible dans la documentation de la Commission.

3260

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça...

M. JOHN BURCOMBE :

3265

Est-ce qu'on parle du document dont je viens de citer ou...

LA PRÉSIDENTE :

3270

C'est lequel document dont vous parlez?

M. JOHN BURCOMBE :

DA-5.

3275

LA PRÉSIDENTE :

DA-5.

3280

M. JOHN BURCOMBE :

C'est la liste des projets soumise par différents producteurs potentiels.

LA PRÉSIDENTE :

3285

Oui.

M. JOHN BURCOMBE :

3290

Et tout ce qui est mentionné, c'est que les soumissions d'Hydro-Québec viennent de la Municipalité de Baie James mais, ça, c'est pas une centrale spécifique. Est-ce qu'on peut nous fournir exactement quelles centrales vont être utilisées pour ces 400 MW et 200 MW.

M. MACKY TALL :

3295

Madame la présidente, nous allons rechercher l'information ou la précision demandée et elle pourrait être incluse, le cas échéant, dans l'autre demande d'information.

LA PRÉSIDENTE :

3300

Ça va, monsieur Burcombe?

M. JOHN BURCOMBE :

3305

D'accord. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie beaucoup.

3310

Alors, nous allons mettre fin à la séance de ce soir. Nous reprendrons demain après-midi à 13 h 30.

3315

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3320

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.